



Stratégie de la formation 2016

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE: 13 janvier 2016
N° d'affaire: 629550
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: Non classifié

Table des matières

<u>Préambule</u>	5	
<u>1</u>	<u>Contexte</u>	7
<u>1.1</u>	<u>Fondements de la formation</u>	7
<u>1.2</u>	<u>Evolutions et défis actuels de la formation</u>	7
<u>1.2.1</u>	<u>Evolutions et défis économiques et sociaux</u>	7
<u>1.2.2</u>	<u>Défis spécifiques au canton de Berne</u>	9
<u>2</u>	<u>Orientation stratégique</u>	11
<u>2.1</u>	<u>Perspectives</u>	11
<u>2.2</u>	<u>Principes stratégiques</u>	13
<u>2.3</u>	<u>Axes stratégiques d'action</u>	15
<u>2.3.1</u>	<u>Développement de l'enseignement au travers du dialogue pédagogique</u>	16
<u>2.3.2</u>	<u>Mise en place de conditions de travail et d'engagement compétitives</u>	20
<u>2.3.3</u>	<u>Instauration d'un cadre de travail stable</u>	23
<u>2.4</u>	<u>Liens avec le programme gouvernemental de législature 2015-2018</u>	24
<u>2.5</u>	<u>Durabilité</u>	25
<u>3</u>	<u>Informations sur les projets en cours ou terminés</u>	27
<u>3.1</u>	<u>Ecole enfantine, degré primaire et degré secondaire I</u>	27
<u>3.2</u>	<u>Ecoles moyennes, formation professionnelle et formation continue</u>	32
<u>3.3</u>	<u>Enseignement supérieur</u>	37
<u>3.4</u>	<u>Thèmes concernant plusieurs degrés d'enseignement</u>	40
<u>3.5</u>	<u>Politique du personnel</u>	41
<u>3.6</u>	<u>Etat de mise en œuvre des projets</u>	43
<u>4</u>	<u>Proposition au Grand Conseil</u>	45

Note introductive :

Les années scolaires indiquées correspondent toujours aux années selon le système Har-moS. La scolarité obligatoire est ainsi numérotée de la 1^{re} (1^{re} année d'école enfantine) à la 11^e année (3^e année du degré secondaire I).

Préambule

Le Conseil-exécutif est heureux de vous présenter sa troisième Stratégie de la formation, qui fait suite aux éditions 2005 et 2009.

Cette stratégie s'appuie sur les succès de la politique de la formation bernoise de ces dernières décennies, poursuit sur la voie déjà engagée de l'apaisement et contribue à renforcer les acteurs et actrices de la formation. Elle pose les bases qui permettront au canton de relever les défis qui l'attendent.

Le développement des écoles à journée continue, l'avancement de l'enseignement des langues étrangères, la réorganisation des écoles professionnelles en 2008, la mise en œuvre de la solution Quarta, qui prévoit un cursus ininterrompu de quatre années au gymnase dans la partie germanophone du canton, ou encore le renforcement de l'autonomie des hautes écoles sont autant d'exemples qui montrent que de nombreuses questions importantes ont pu être résolues ces dernières années dans le domaine de la formation. Bon nombre de ces projets continuent d'ailleurs d'occuper les institutions de formation.

Du fait des mutations rapides que connaît notre société, les défis et les développements restent nombreux. La Stratégie de la formation ne propose pas un nouveau projet en réponse à chacune de ces transformations. Le Conseil-exécutif est en effet d'avis qu'il revient aux institutions de formation, à l'administration et aux milieux politiques de trouver jour après jour les réponses aux nouvelles questions qui se posent en se fondant sur les principes et axes définis dans la stratégie.

La nouvelle Stratégie de la formation fixe trois axes stratégiques d'action pour les années à venir :

- le développement de l'enseignement au travers du dialogue pédagogique,
- la garantie de conditions de travail et d'engagement compétitives,
- l'instauration d'un cadre financier et structurel stable.

Le Conseil-exécutif en est convaincu : avec les principes et les axes stratégiques développés dans la présente stratégie, notre canton est armé pour relever les défis du futur.

La formation restera la matière première indispensable pour les individus, la société et l'économie. Le Conseil-exécutif en est conscient et il entend cultiver cette richesse, une richesse qui ne naît pas d'elle-même mais qui, au contraire, est le fruit de l'engagement des enseignants et enseignantes, des directeurs et directrices d'école, des formateurs et formatrices mais aussi des collaborateurs et collaboratrices des institutions de formation. Le Conseil-exécutif exprime à tous ces acteurs et actrices du quotidien ses sincères remerciements et toute sa considération.

Bernhard Pulver, conseiller d'Etat, Directeur de l'instruction publique du canton de Berne

1 Contexte

En mettant en œuvre rigoureusement la présente Stratégie de la formation, le canton de Berne entend garantir aux enfants, jeunes et adultes la meilleure formation possible. L'objectif du Conseil-exécutif est de continuer à offrir une formation de qualité et de consolider le niveau atteint.

1.1 Fondements de la formation

La formation est un processus d'évolution humaine ouvert, perpétuel et modulable, permettant d'explorer et de développer des facultés intellectuelles, culturelles et pratiques. Tout un chacun, quels que soient son origine, son sexe et son milieu social, doit avoir la possibilité de prendre part à ce processus qui permet d'organiser sa vie de manière autonome et responsable. Posséder une formation de qualité est ainsi un gage essentiel d'épanouissement personnel et de liberté au quotidien, de créativité et d'intégration sociale réussie, de développement durable pour la société dans son ensemble et de croissance économique. En bref, une formation de qualité, c'est l'une des clés de la réussite de notre canton.

Compétence, confiance et soutien sont indissociables d'une formation de qualité. Un enseignement réussi passe nécessairement par une relation humaine solide, et ce à tous les degrés d'enseignement, de l'école obligatoire aux hautes écoles, ainsi que dans la formation continue. A la base de cette relation se trouvent des enseignants et enseignantes qualifiés, qui se forment de manière ciblée tout au long de leur carrière et parviennent à se mettre au niveau des enfants, jeunes et adultes qui leur sont confiés et à les stimuler selon leurs compétences et leurs objectifs. Les enseignants et enseignantes, à leur tour, s'en remettent à des directions d'école professionnelles qui mènent leurs équipes avec efficacité et doigté.

Les enfants, les jeunes et les adultes veulent être considérés et traités avec humanité. Ils veulent être stimulés et sollicités dans leur capacité à s'enthousiasmer, leur créativité, dans leur coopération avec les autres, leur pensée critique, leur assiduité, leur résistance, dans leur capacité à gérer des conflits, leur empathie et leur sens de la justice. Pour ce faire, il faut leur transmettre la confiance : la confiance en leurs propres capacités, la confiance en l'autre, la confiance en l'avenir. Les enseignants et enseignantes les soutiennent à cet égard.

Pour que les institutions de formation soient en mesure de transmettre cette confiance et de prodiguer du soutien, il est indispensable que les autorités politiques se fendent aussi sur cette démarche, que les instances témoignent de leur confiance à l'égard des compétences des institutions de formation, des enseignants et des enseignantes. Le développement et l'utilisation d'espaces de liberté revêtent ici une importance cruciale. Les mesures et les changements mis en place doivent toujours avoir pour objectif de renforcer la confiance de tous dans le système de formation et en ses acteurs et actrices.

1.2 Evolutions et défis actuels de la formation

1.2.1 Evolutions et défis économiques et sociaux

L'éducation a pour objectif de préparer les enfants et les jeunes à la vie qui les attend et de leur donner les clés et les compétences nécessaires pour trouver leur place dans une société en mutation constante. Les institutions de formation et les entreprises formatrices aussi sont mises à contribution : elles se doivent d'évoluer avec leur temps en s'adaptant sans cesse à un nouvel environnement, en réagissant aux défis qui se présentent à elles et en se développant. Certains de ces défis sont cités ci-après – les mesures correspondantes sont quant à elles présentées au chapitre 3.

- **Les mutations économiques et sociales.** La mondialisation, l'urbanisation et la modernisation entraînent des changements rapides dans la société même s'ils ne s'imposent pas partout à la même vitesse. Ainsi, la répartition des rôles entre hommes et

femmes évolue, ce qui ouvre de nouvelles perspectives professionnelles et personnelles à tous les individus. Pourtant, les stéréotypes restent très présents dans bien des domaines, qu'il s'agisse du choix d'une profession, du partage du travail rémunéré et non rémunéré ou encore de l'accès aux fonctions de cadre. Les évolutions de l'économie et les nouveaux modèles de carrière exigent des employés et employées de plus en plus de flexibilité et une planification réfléchie et responsable de leur parcours professionnel. Les nouvelles possibilités d'aménagement de la vie professionnelle et personnelle sont aussi synonymes de nouvelles attentes à l'égard de la formation et des personnes qui la dispensent.

- **Des structures familiales en pleine évolution.** Aujourd'hui, la famille prend des formes diverses et variées. Les enfants et les jeunes sont nombreux à être enfant unique, à être élevés par un seul de leurs parents ou à grandir dans une situation où les deux parents travaillent. Pour des raisons économiques et sociales, on attend de l'Etat qu'il favorise la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Ainsi, les enfants doivent être confiés à des tiers lorsque les deux parents ou le parent qui en a la garde exercent une activité professionnelle, ce qui impose la création de structures d'accueil extrafamilial. Sur le plan pédagogique, ces offres représentent par ailleurs un important outil d'intégration.
- **L'évolution démographique et la pénurie de main-d'œuvre spécialisée.** Dans la plupart des cantons, les effectifs d'élèves du degré secondaire II seront en recul les prochaines années. Ils devraient stagner vers la fin de la décennie avant de progresser légèrement par la suite. Le recul prévu se répercutera sur le degré tertiaire et le monde du travail. Cette évolution démographique combinée à une politique migratoire plus restrictive accentuera la pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans certains secteurs professionnels. Or, la formation est l'un des principaux leviers d'action en la matière. Pour qu'une relève qualifiée suffisante puisse être assurée en Suisse, différentes offensives doivent être menées ou consolidées. C'est le cas par exemple des mesures visant à éliminer les stéréotypes au moment du choix d'une profession, à susciter l'intérêt des jeunes pour les disciplines STIM¹ et les métiers qui y ont trait, à promouvoir la formation professionnelle supérieure, à augmenter les taux de passage dans les hautes écoles spécialisées (HES) ou encore à accroître le nombre de diplômes professionnels délivrés aux adultes.
- **L'hétérogénéité de la population.** La population est très hétérogène, en particulier dans les agglomérations. Cela se reflète au sein des institutions de formation dans la langue, l'origine nationale, le style d'éducation, le potentiel de formation et l'accès à la formation des élèves. Cette diversité constitue un défi de taille, notamment dans la collaboration avec les parents, pour les enseignants et enseignantes, qui doivent faire en sorte d'intégrer au mieux tous les élèves. Les parents ont pour leur part le devoir de soutenir l'intégration de leurs enfants.
- **La mobilité de la population.** La mobilité professionnelle des personnes actives en Suisse s'est accrue au cours des dernières décennies. Afin de faciliter l'installation des familles dans un autre canton, il est nécessaire de poursuivre l'harmonisation des contenus de formation à tous les degrés d'enseignement.
- **Une révolution médiatique dans la société.** Les technologies de l'information et de la communication (TIC) se développent à la vitesse grand V et placent la société, le monde du travail et les écoles devant de nouveaux défis. Les élèves peuvent aujourd'hui communiquer partout et à tout moment avec des interlocuteurs et interlocutrices situés aux

¹ Sciences expérimentales, technique, informatique et mathématiques

quatre coins du monde. Les enseignants et enseignantes ne peuvent contrôler et influencer cette communication que de manière limitée. Pour pouvoir prendre une part active dans la société du futur, chacun devra disposer de savoir et de compétences dans le domaine des TIC. Le développement des compétences médiatiques et informatiques devra constituer un élément important de l'enseignement afin que les enfants et les jeunes acquièrent les connaissances et le sens critique nécessaires pour pouvoir mener une vie autonome et responsable à l'ère du numérique. Les élèves apprennent ainsi à faire un usage judicieux des nouveaux médias et sont protégés contre les dangers qu'ils présentent. Il importe que les enseignants et enseignantes soient au fait de ces nouvelles technologies et que des formations adéquates leur soient proposées. Les étudiants et étudiantes, de même que tous les autres acteurs et actrices du monde du travail, sont également tenus de suivre ces évolutions technologiques afin de maintenir leur employabilité.

- **Les migrations.** Le phénomène migratoire prend de l'importance. Il pose de nombreux défis à notre système de formation. Aussi s'agit-il de soutenir de manière adaptée les enfants et les jeunes qui n'ont que peu ou pas de connaissances de la langue d'enseignement et de les intégrer au système de formation tout en aidant les adultes qui n'ont pas de qualification à se former, pour que tous puissent accéder un jour au marché du travail. Ces efforts d'intégration supposent la mise à disposition de forces et de ressources supplémentaires à tous les niveaux de formation. L'immigration est aussi un enrichissement pour notre société car les personnes qui arrivent dans notre pays apportent avec elles leur culture et leur expérience. Intégrer ces personnes dans nos filières de formation, c'est aussi l'opportunité de réduire la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

1.2.2 Défis spécifiques au canton de Berne

Avec une superficie de quelque 6000 km² et presque un million d'habitants et habitantes, Berne est le deuxième plus grand canton de Suisse. Il se distingue par sa diversité : les agglomérations de Berne, Bienne et Thoune, l'Oberland, célèbre dans le monde entier, les régions germanophones, francophones et bilingues fortement industrialisés, les centres urbains de Haute-Argovie ou encore les communes rurales de l'Emmental. Cette diversité unique, qui lui vaut souvent le nom de « petite Suisse dans la Suisse », place le canton face à des défis que les autres cantons ne connaissent pas ou pas sous cette forme. Ainsi, selon les critères de la péréquation financière fédérale, le canton de Berne est le seul canton à supporter tout à la fois des charges dues à des facteurs géo-topographiques et des charges dues à des facteurs sociodémographiques particulièrement élevées. Ces charges résultent, d'une part, de ses régions rurales et de ses régions de montagne et, d'autre part, de la présence de plusieurs centres urbains.

La diversité sociologique du canton de Berne, sa taille et ses caractéristiques topographiques constituent autant de difficultés dans l'accomplissement des tâches publiques, et ce également dans le domaine de la formation. La majorité de la population s'attend pourtant à ce que les prestations de base de l'Etat soient fournies sur l'ensemble du territoire. Or, le canton de Berne est confronté à des facteurs géo-topographiques qui compliquent la fourniture de ces prestations, en particulier dans les domaines de la scolarité obligatoire, de la santé, de la sécurité, des transports publics et de la construction et de l'entretien des routes. Parallèlement, dans les agglomérations de Berne, Bienne et Thoune, les charges sociodémographiques importantes se répercutent par exemple dans le domaine social ou au niveau des infrastructures de transport, au même titre que dans les cantons-villes de Zurich, Bâle et Genève.

En tant que « canton prestataire », le canton de Berne fournit des prestations qui profitent à d'autres cantons dans des domaines importants, par le biais par exemple de l'Université de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise (BFH), de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern), de la Haute Ecole Pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE), des institutions culturelles telles que le Zentrum Paul Klee ou encore de l'Hôpital de l'Île avec

sa médecine de pointe. L'offre de formation comme l'offre en matière de transports ou de soins sont largement développées.

Par le passé, le canton de Berne a réagi aux évolutions sociales et économiques en faisant du maintien de la qualité du système de formation et, dans certains cas, de son amélioration, l'un de ses objectifs politiques et stratégiques majeurs. Ces dernières années, il a ainsi engagé avec succès les mesures nécessaires pour garantir et faire progresser la formation et la recherche et développement. Les mesures de ce type sont essentielles à une économie fortement développée et contribuent de manière déterminante à assurer à long terme la compétitivité et la prospérité du canton de Berne et des régions voisines. Il importe aussi de prendre en compte les évolutions à venir.

2 Orientation stratégique

2.1 Perspectives

La formation est l'un des fondements de l'épanouissement de l'individu et du développement de la société et de l'économie. Tous les individus, indépendamment de leur origine, de leur sexe et de leur position sociale, doivent pouvoir participer à ce processus qui les accompagnera tout au long de leur vie. La formation est l'élément indispensable à la réussite sociale et économique de notre canton. En ce qui concerne le développement économique, il est essentiel de maintenir l'équilibre actuel entre une formation académique de premier rang et une formation professionnelle dont la qualité est internationalement reconnue.

Pour pouvoir continuer de garantir la qualité de nos offres de formation, il est important de réagir à temps aux défis qui se posent à nous. Idéalement, les adaptations nécessaires se font de manière échelonnée et en suivant le rythme des changements. La plupart du temps en effet, il ne faut pas de grands bouleversements : des adaptations précises et réfléchies suffisent. C'est particulièrement vrai dans la situation qui est actuellement celle du système de formation bernois. Après diverses réformes² engagées ces dernières décennies, ses structures sont désormais adaptées et fonctionnelles.

Des changements se préparent dans divers domaines de la formation. L'accueil extrafamilial des enfants, adolescents et adolescentes et l'intégration de tous les élèves dans le système de formation constitueront ainsi des enjeux encore plus forts dans les années à venir. L'accueil extrascolaire des élèves prendra une place de plus en plus importante dans les concepts pédagogiques des écoles, qui contribueront de ce fait à l'égalité des chances.

Les passages entre les degrés scolaires devront continuer à bénéficier d'une attention particulière, passage d'une part entre l'école obligatoire et les filières du degré secondaire II et d'autre part entre le degré secondaire II et la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles. Il faudra veiller lors du passage d'une formation à une autre à ce que les aptitudes et les besoins des personnes en formation soient pris en compte de manière optimale.

Au degré secondaire II, nous sommes parvenus à un juste équilibre entre la formation professionnelle initiale et les filières de formation générale. Cet équilibre, qui contribue de manière essentielle aux bons chiffres de l'emploi et à la prospérité de notre canton, doit être maintenu. Il s'agira donc de préserver la forte attractivité de la formation professionnelle initiale et de la formation en école moyenne. Dans le domaine de la formation professionnelle, il faut proposer non seulement une formation initiale de haute qualité en phase avec les besoins du marché mais aussi des formations continues ambitieuses et axées sur la pratique qui permettent aux professionnels d'obtenir des qualifications complémentaires. Sont visées ici tout autant les filières de la formation professionnelle supérieure que celles des hautes écoles. Dans le domaine de la formation scolaire, l'attractivité des filières repose notamment sur la possibilité pour les titulaires d'une maturité gymnasiale, d'une maturité spécialisée ou d'une maturité professionnelle d'accéder sans examen aux hautes écoles. La perméabilité entre les offres de formation constitue également l'un des atouts du degré secondaire II : une large palette de formations initiales et continues s'offre ainsi à chacun et chacune de nous.

Le canton de Berne entend garder sa position de force dans le domaine de l'enseignement supérieur. C'est dans ce but que l'autonomie des hautes écoles a été augmentée ces der-

² Durant les décennies passées, diverses réformes ont été mises en œuvre parmi lesquelles l'introduction du modèle 6/3 et des écoles dirigées, le renforcement du cycle d'entrée ou encore la mise en place généralisée des écoles à journée continue et des horaires blocs. Parallèlement, les hautes écoles pédagogiques (PHBern et HEP-BEJUNE) ont été créées et les hautes écoles spécialisées développées (BFH et HES-SO). L'autonomie des hautes écoles en général a été renforcée. Enfin, la perméabilité entre les degrés de formation et entre les différentes filières proposées a été améliorée.

nières années. Les hautes écoles devront continuer de se positionner à l'échelle nationale et internationale afin de maintenir la qualité élevée de la formation et de la recherche. Par la formation de spécialistes hautement qualifiés et la recherche de pointe innovante, les hautes écoles contribuent sans conteste à la prospérité économique du canton de Berne.

Les institutions de formation continueront à être confrontées aux développements technologiques rapides. Les TIC compteront dans les années à venir parmi les domaines connaissant les mutations les plus fortes. Il est donc important de relever activement ces défis et d'intégrer les changements dans les structures qui ont déjà fait leurs preuves. Les institutions de formation seront ainsi armées pour répondre à temps et de manière adaptée aux exigences de la société et de l'économie mais aussi à celles des élèves, de leurs parents et plus généralement des personnes en formation. Elles s'y emploient aujourd'hui déjà, ce que montrent les plateformes électroniques d'apprentissage, les moyens didactiques numériques, la mise à disposition d'unités d'enseignement sur Internet ou encore l'orientation sur les compétences du nouveau plan d'études alémanique, le *Lehrplan 21*.

Nous sommes donc sur la bonne voie et il n'est pas nécessaire de réinventer la roue. Il est néanmoins essentiel que toutes les parties prenantes s'adaptent aux changements constants. A petite échelle, s'il s'agit des enseignants et enseignantes, en adaptant la manière d'enseigner pour répondre à de nouvelles exigences ou à grande échelle, en menant des projets pilotes qui sont ensuite évalués.

Trouver sa place dans un monde de plus en plus globalisé suppose notamment de bonnes connaissances en langues étrangères, le maniement sûr des nouvelles technologies ainsi que des compétences interculturelles. La formation doit rester un atout et s'inscrire dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Plus encore qu'aujourd'hui, elle sera la clé d'une participation active à la vie de la société et au monde du travail. En mettant à disposition des offres de formation répondant aux besoins de chacun, le système de formation bernois permet à l'ensemble de la population de s'impliquer dans les principales sphères de la vie quotidienne.

Le cœur de métier des institutions de formation reste l'enseignement. Dans les hautes écoles, la recherche et les services complètent cette activité. A tous les degrés d'enseignement, la formation repose en premier lieu sur la confiance et la qualité des relations humaines. Une formation réussie place donc toujours au centre les enfants, les jeunes et les adultes qui fréquentent les nombreuses offres éducatives que propose notre système.

Une formation de qualité est indissociable d'un personnel qualifié et motivé. Il est donc indispensable que le métier d'enseignant et d'enseignante garde tout son intérêt : varié, porteur de défis et source de grandes satisfactions. De même, pour assurer une formation de haut niveau, il est important que les directions d'école soient professionnalisées et disposent d'espaces de liberté suffisants. Les directions d'école ainsi que les enseignants et enseignantes pourront ainsi prendre les mesures appropriées dans le développement même de l'enseignement et de l'école et réagir aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences.

La présente Stratégie de la formation 2016 mise sur les forces qui sont aujourd'hui celles du système de formation et qui nous permettront de relever les défis de demain. Elle poursuit sur la voie de l'apaisement sur laquelle nous nous sommes engagés ces dernières années dans la politique de la formation. En effet, sous l'angle de la politique et de l'administration, la majorité des projets décrits dans les stratégies 2005 et 2009 sont achevés ou en cours de réalisation. Un grand nombre de questions importantes ont été réglées mais beaucoup de ces projets occupent encore les institutions de formation au quotidien.

La nouvelle Stratégie de la formation s'appuie sur trois axes stratégiques d'action (cf. chap. 2.3) qui créeront les conditions optimales pour ceux et celles qui font la formation dans notre canton, les hommes et les femmes qui travaillent dans les différentes institutions

de formation. Les enfants, les jeunes et les adultes du canton de Berne doivent continuer à bénéficier d'une offre de formation de grande qualité. C'est là une mission difficile, dans laquelle ceux et celles qui en sont chargés doivent pouvoir compter sur la confiance et le soutien des autorités politiques. La Stratégie de la formation 2016 reflète ces valeurs.

2.2 Principes stratégiques

La politique bernoise de la formation reste fondamentalement axée sur les principes stratégiques définis dans les Stratégies de la formation 2005 et 2009, qui ont fait leurs preuves au cours des années passées. Ces principes ont été légèrement modifiés et actualisés. Le chapitre 3 présente l'état actuel de mise en œuvre des mesures dérivées de ces principes.

- **Qualité et adéquation aux finalités de l'école**

Le canton de Berne défend une école publique forte. La politique de la formation crée un environnement qui incite les enseignants et enseignantes des institutions publiques et privées à fournir le meilleur travail possible, à continuellement faire évoluer leurs offres et à les améliorer. Elle favorise une pédagogie qui développe les compétences et stimule la volonté de s'investir, et partant, encourage également l'épanouissement personnel des individus. Elle assure ainsi un haut niveau de qualité de la formation tout en prenant en compte les forces et les faiblesses de chacun et de chacune. Pour cela, elle mise d'une part sur des relations humaines solides et d'autre part sur des institutions de formation dont les acteurs et actrices se sentent suffisamment stimulés et soutenus.

- **Espaces de liberté**

Les institutions de formation, leurs responsables, leurs enseignants et leurs enseignantes bénéficient des espaces de liberté nécessaires pour donner une formation de haute qualité et développer un profil propre. En matière de formation, il existe mille et une manières de fournir un travail de qualité. C'est pourquoi il s'agit d'exploiter au mieux ces espaces de liberté dans les limites du cadre légal et, lorsque cela se justifie, de les étendre dans le cadre d'un dialogue avec les instances politiques.

- **Egalité de valeur**

Chaque filière de formation concourt, dans sa singularité, à ce que des possibilités de formation adaptées existent pour tous les individus. Les institutions de formation donnent aux élèves, apprentis et apprenties, étudiants et étudiantes, en fonction de leurs connaissances et de leurs capacités, les clés pour trouver leur place dans la société et le monde du travail. L'ensemble des filières de formation contribuent dans une même mesure au fait que le canton de Berne dispose de l'un des paysages de formation les plus complets et les plus attractifs du pays.

- **Egalité des chances**

L'origine sociale, géographique ou culturelle, la langue maternelle, le sexe ou le bagage personnel influencent le parcours de formation des individus. La politique de la formation réduit les désavantages qui résultent de ces facteurs et d'autres grâce à des mesures ciblées. Elle se fonde également sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées que la Suisse a ratifiée au printemps 2014. La politique de la formation mobilise les potentiels des personnes sans aucune discrimination et les encourage à s'affranchir des stéréotypes dans le choix de leur formation. Améliorer l'accès aux bourses d'études et renforcer les mesures dans

le cadre du développement de la petite enfance³ font partie des efforts propres à soutenir l'égalité des chances.

- **Egalité des sexes**

L'égalité de fait entre hommes et femmes est un objectif transversal de la politique de la formation. En supprimant les inégalités spécifiques aux genres, hommes et femmes pourront jouir d'une véritable égalité des chances. Des normes contraignantes en matière d'égalité des sexes et de prise en compte des spécificités de genre, applicables aux contenus enseignés, à l'enseignement, au développement des institutions de formation ainsi qu'à la formation initiale et à la formation continue du corps enseignant, sont définies à tous les degrés d'enseignement de manière à accroître et à garantir la qualité des formations dispensées.

- **Famille et école**

La famille revêt une importance centrale pour les individus mais aussi pour la société. Politique de la formation et politique familiale doivent donc être coordonnées afin d'assurer au mieux la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

Les familles, en particulier les parents et représentants légaux, et les écoles jouent un rôle essentiel dans la réussite scolaire des enfants et des jeunes. Il est donc important que toutes les parties se soutiennent. Les familles et les écoles doivent investir leurs forces dans l'intérêt des enfants et des jeunes de manière complémentaire.

Afin d'améliorer encore la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, il s'agira, après la consolidation des écoles à journée continue, de développer une offre de prise en charge des enfants durant les vacances qui réponde aux besoins des familles. Pour ce faire, une collaboration plus étroite entre les communes responsables et le canton devra être envisagée.⁴

- **Cadre de travail favorable pour les enseignants et enseignantes**

La qualité de la formation doit beaucoup à la compétence et à l'investissement personnel des enseignants et enseignantes, des directions d'école et des formateurs et formatrices en entreprise. Il est donc important de leur assurer à tous des conditions de travail et d'engagement favorables, dont une infrastructure moderne et de qualité.

- **Transitions et perméabilité**

La politique de la formation ménage des conditions permettant aux individus de passer avec succès d'un degré d'enseignement à l'autre et de réussir leur entrée dans le monde du travail. A cet effet, elle promeut notamment une perméabilité et une coordination optimales entre les différentes offres de formation qui se font suite.

- **Formation continue et possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

Le système de formation doit fournir à tous les habitants et habitantes du canton les bases pour participer au développement social et économique. Dans le même temps, il doit continuer à leur offrir un espace d'échange et de réflexion et, par là même, contribuer à leur épanouissement personnel. Il est donc nécessaire que les efforts entrepris pour développer les formations continues et encourager à l'acquisition de qualifications complémentaires soient poursuivis. Les prestations de conseil en matière de formation continue et de gestion de parcours professionnel gagnent ainsi en impor-

³ www.gef.be.ch/gef/fr/index/familie/familie/fruehe_foerderung.html

⁴ Un mandat en ce sens a été confié au canton par le Grand Conseil avec l'adoption sous forme de postulat de la motion 091-2014 Marti fin 2014.

tance, permettant également aux personnes conseillées d'avoir une vision réaliste de leurs perspectives de développement.

- **Coopération et harmonisation**

Le canton de Berne et les communes mettent à profit leur partenariat et fixent ensemble des objectifs en termes de qualité, de gestion des finances et d'innovation. Les particularités et les intérêts des régions linguistiques comme des zones urbaines et rurales sont pris en compte. Des coopérations avec des institutions de formation privées peuvent être conclues pour promouvoir la diversité et la qualité de la formation. Les offres de formation doivent être coordonnées à l'échelle interdirectionnelle, intercantonale, voire internationale si cela est indiqué.

- **Bilinguisme**

Le bilinguisme du canton et la cohabitation de deux cultures sont vécus et renforcés. Pour ce faire, il s'agit d'inciter toutes les catégories d'âge à s'intéresser à l'autre langue et à sa culture et d'encourager les contacts entre les groupes linguistiques. Le système de formation est organisé de façon à ce que les particularités et les besoins de la population francophone et de la population germanophone soient pris en compte. La Direction de l'instruction publique accorde une grande importance au bilinguisme. L'examen de tous les thèmes et dossiers qui l'occupent inclut donc les positions et jugements des deux régions linguistiques. Le Regard francophone est ainsi particulièrement valorisé⁵.

- **Interculturalité**

Dans le monde globalisé que nous connaissons, les compétences interculturelles et le plurilinguisme ne cessent de gagner en importance au quotidien, dans la vie privée comme dans la vie professionnelle. Le système de formation permet à tous les habitants et habitantes du canton de Berne de trouver leurs marques au quotidien, de prendre part à la vie sociale et d'accéder au monde du travail.

- **Analyse approfondie des changements nécessaires**

Les directions d'école, les membres du corps enseignant et les formateurs et formatrices en entreprise sont les garants d'une formation de qualité sur place au quotidien. Le système de formation de notre pays a autant besoin d'adaptations utiles que de stabilité. Le canton analyse ainsi de manière approfondie, pour chaque changement, si celui-ci peut effectivement être mis en pratique, s'il apporte de véritables bénéfices et s'il est viable d'un point de vue financier. Il se concentre sur l'essentiel et accompagne largement les changements et leur mise en œuvre.

2.3 Axes stratégiques d'action

Garantir une formation de qualité dans une société aussi complexe que la nôtre constitue un défi. La formation est un enjeu capital pour le développement social et économique du canton de Berne comme pour le bien-être de sa population.

Comme mentionné au chapitre 1.1, une formation de qualité suppose une politique fondée sur la confiance et le soutien. On attend des enseignants et enseignantes qu'ils transmettent aux enfants, aux jeunes et aux adultes à leur charge de la confiance en leurs propres capacités et en l'avenir et qu'ils les soutiennent au mieux dans leurs processus d'apprentissage.

⁵ Le Regard francophone incarne la volonté de la Direction de l'instruction publique de mettre en place un groupe de réflexion spécifique chargé de porter le souci francophone dans les dossiers cantonaux, chaque fois que cela est nécessaire.

Ce qu'un supérieur attend de ses collaborateurs et collaboratrices, il doit aussi se l'imposer à lui-même. C'est pourquoi le canton de Berne souhaite mener une politique fondée sur la confiance et le soutien vis-à-vis des collaborateurs et collaboratrices des institutions de formation.

Une formation de qualité repose en premier lieu sur un enseignement de qualité, qui se développe uniquement lorsque les relations entre personnes en formation et enseignants et enseignantes sont bonnes. En définitive, la formation se construit sur la relation humaine, à tous les niveaux. Or, des changements trop fréquents dans les structures et le cadre financier compliquent ce travail relationnel.

Ces prochaines années, priorité sera donnée, dans le canton de Berne, au développement de l'enseignement, à la mise en place de conditions d'engagement et de travail compétitives et à la garantie d'un cadre de travail stable, ce qui comprend également des salaires compétitifs. Il s'agira donc de poursuivre et de consolider la politique de stabilisation actuelle. Renoncer à de nouveaux changements structurels de fond dans le domaine de la formation s'appuie sur la conviction qu'une formation de qualité est en premier lieu le fruit de la motivation des personnes actives dans les institutions de formation et se fonde sur un cadre de travail stable et sur des espaces de liberté qui favorisent l'innovation. Les différentes réformes du système de formation bernois l'ont doté de structures adaptées et efficaces.

2.3.1 Développement de l'enseignement au travers du dialogue pédagogique

Au cours des années à venir, le canton de Berne souhaite aider davantage les membres du corps enseignant et des directions d'école, qui possèdent des connaissances pédagogiques éprouvées, à se concentrer plus particulièrement sur le développement de l'école et de l'enseignement. Les enseignants et enseignantes constatent régulièrement dans quels domaines leur méthode d'enseignement porte ses fruits. Ils décèlent également la nécessité d'agir ou de changer et font évoluer leur enseignement en conséquence. Le développement de l'école et de l'enseignement a ainsi lieu au quotidien et fait partie du mandat de base des membres du corps enseignant et des directions d'école. La Direction de l'instruction publique voit dans le dialogue pédagogique un échange entre les acteurs et actrices de la formation sur une base volontaire qui incite à développer les formes de scolarisation et l'enseignement de manière innovante et durable et en tenant compte des besoins. Les différentes parties prenantes doivent être mieux mises en réseau afin d'échanger leurs connaissances, de mener une réflexion à leur sujet et de les utiliser pour faire évoluer l'enseignement. Les discussions qui naîtront dans ce contexte doivent être animées, motivantes et utiles et mettre en évidence les espaces de liberté dont disposent les écoles et leurs collaborateurs et collaboratrices.

L'objectif stratégique consiste à instaurer et à encourager le dialogue sur le développement de l'école et de l'enseignement entre les directions d'école, les membres du corps enseignant, les institutions de formation et la Direction de l'instruction publique, afin que tous les acteurs et actrices puissent faire valoir leurs forces dans ce domaine. De la sorte, le développement de l'école et de l'enseignement est adapté à la situation sur le terrain. C'est pourquoi la Direction de l'instruction publique souhaite permettre un dialogue pédagogique entre toutes les parties prenantes.

Le système de formation bernois continuera de fournir des prestations de qualité si les enseignants et enseignantes et les directions d'école sont convaincus par leur travail et éprouvent de la joie à exercer leur activité. C'est ainsi qu'ils pourront motiver leurs élèves et développer des formes d'enseignement et d'organisation scolaire visant à soutenir au mieux le processus d'apprentissage des enfants, des jeunes et des adultes. De cette manière également, la qualité et la capacité d'innovation de la formation dans le canton de Berne sont assurées.

Afin que les membres du corps enseignant et des directions d'école puissent effectuer leur travail avec plaisir et motivation, il faut qu'ils puissent utiliser les espaces de liberté dont ils

disposent et qu'ils se sentent pris au sérieux. A ce propos, il est essentiel qu'ils puissent participer activement aux changements, même lorsque ceux-ci sont initiés à l'extérieur des écoles. C'est pourquoi le canton de Berne a décidé de faire du dialogue pédagogique l'une des priorités de sa politique de la formation des prochaines années. Ce dialogue est en effet un instrument qui permet le développement de la formation par les institutions actives dans ce domaine et par les enseignants et les enseignantes, en collaboration avec la Direction de l'instruction publique. Les membres du corps enseignant et les écoles se voient ainsi offrir la possibilité d'échanger sur le développement de l'enseignement et de l'école et de prendre la mesure des espaces de liberté dont ils disposent. Les canaux et les formats déjà existants doivent être utilisés de manière ciblée et complétés afin que le développement pédagogique du système éducatif soit poursuivi selon les différents besoins, et ce à tous les degrés d'enseignement.

Cette démarche du dialogue pédagogique repose sur le principe suivant : si tout un chacun est invité à y participer, chaque école sera libre de déterminer dans quelle mesure elle souhaite s'investir dans ce dialogue. Il ne s'agit donc pas d'un projet de réforme introduit de manière généralisée. Il ne s'agit pas non plus d'une tâche supplémentaire portée au cahier des charges des enseignants et enseignantes et des membres des directions d'école. Le dialogue pédagogique s'inscrira dans le cadre du développement actuel de l'enseignement et de l'école, qu'il complètera et enrichira.

Ecole obligatoire

Une des priorités de l'école obligatoire ces prochaines années sera le développement de l'enseignement. Grâce au dialogue pédagogique, la Direction de l'instruction publique entend, en collaboration étroite avec les hautes écoles pédagogiques, et plus particulièrement avec la PHBern, mais aussi, si possible, avec les syndicats d'enseignants et d'enseignantes, créer les incitations nécessaires à faire évoluer les pratiques d'enseignement et à innover dans ce domaine.

Des plateformes seront mises à la disposition du corps enseignant et des écoles afin de leur permettre d'échanger sur les nouvelles possibilités d'enseignement, d'identifier les espaces de liberté dont ils disposent et si nécessaire de les étendre. Différents instruments existants, parmi lesquels les manifestations régionales avec les inspections scolaires, le forum des enseignants et enseignantes organisé par la PHBern ou encore les bourses aux idées mises sur pied dans les régions par les inspections scolaires, seront employés de manière ciblée pour que les écoles et le corps enseignant puissent échanger des exemples de bonnes pratiques.

Le développement in situ de l'enseignement est un projet qui permettra à certaines écoles d'être soutenues de manière ciblée dans leur démarche de développement. Le projet pédagogique « Des équipes pédagogiques au service des apprentissages »⁶ et, le cas échéant, le projet « Pilotage par leçons » ont quant à eux pour objectif d'accroître les connaissances en matière de pilotage des écoles. Parallèlement, une *Journée de l'école* sera organisée chaque année lors de laquelle des exemples d'enseignement réussis seront présentés sous forme de brefs portraits filmés – des approches les plus osées et les plus innovantes aux mesures les plus « simples » qui ont apporté un vrai plus à l'enseignement. Ces exemples seront mis à la disposition de toutes les personnes intéressées en DVD et sur un site Internet, et ce également dans l'optique de montrer ce qui se fait de bien dans les écoles bernoises. Il n'est pas question, par cette initiative, de décerner un quelconque prix de la meilleure école pour récompenser les plus innovantes, mais d'honorer la variété des pratiques d'enseignement. La diffusion de ces bonnes pratiques promeut non seulement les échanges entre les écoles et l'émergence de nouvelles idées mais constitue aussi un signe de considération et de recon-

⁶ www.erz.be.ch/dialogue

naissance pour le travail des écoles de notre canton. L'accent est mis ici sur le plaisir à travailler dans la transmission d'une formation de qualité.

L'introduction du *Lehrplan 21* dans les établissements de la scolarité obligatoire de la partie germanophone du canton sera une occasion supplémentaire de développer l'enseignement. Le passage d'une orientation sur les objectifs d'apprentissage, telle que la prévoyaient le plan d'études de 1995 et le plan d'études de l'école enfantine, à une orientation sur les compétences, telle qu'elle est mise en avant dans le nouveau plan d'études, exige des écoles une démarche individuelle qui sera déterminée par leurs propres besoins.

Grâce à la conception moderne du plan d'études de 1995, l'introduction du *Lehrplan 21* ne devrait toutefois pas constituer un virage à 180 degrés pour les écoles germanophones du canton de Berne. Le *Lehrplan 21* n'apportera pas de nouveautés fondamentales, mais donnera plutôt aux enseignants et enseignantes l'occasion d'évaluer les résultats de leur enseignement à l'aide des objectifs de compétences et de l'améliorer encore au cours d'un processus pluriannuel. Il appartiendra aux directions d'école, dans les prochaines années, de définir la manière dont ce processus sera mené dans leur établissement. Durant la phase d'introduction qui durera jusqu'à l'été 2022, chaque enseignant et chaque enseignante disposera d'un maximum de 20 jours à consacrer à sa formation continue et au développement de son enseignement (cf. modalités de la formation continue dans le contexte du *Lehrplan 21*⁷).

Ecoles moyennes

Dans les écoles moyennes, les enseignants et enseignantes disposent d'une large marge de manœuvre pour mettre en œuvre les différents plans d'études. Le développement de l'enseignement dans les écoles et dans les collèges de discipline revêt à cet égard une importance capitale. Il s'agit d'utiliser ces espaces de liberté. Dans le cadre du dialogue pédagogique, les acteurs et actrices de la formation peuvent également échanger leurs expériences avec leurs collègues d'autres écoles afin de les faire profiter de leurs projets de développement. Des canaux adaptés doivent être mis en place pour inviter les enseignants et enseignantes, en collaboration avec d'autres collègues, à réfléchir à leur enseignement et à le faire évoluer.

Des expériences ont déjà été réalisées dans ce domaine grâce au projet cantonal « Plus d'autonomie dans l'apprentissage ». Le recours à la formation initiale et à la formation continue ainsi que le suivi scientifique dont a bénéficié le projet permettront encore d'approfondir le dialogue à propos de l'enseignement. Des initiatives similaires sont possibles dans le domaine de la promotion des STIM et dans le cadre de l'adaptation de l'enseignement des langues au gymnase aux nouvelles conditions résultant de l'avancement de l'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire. Le renforcement d'une culture de l'examen commun permettra par ailleurs de favoriser la réflexion sur l'évaluation, laquelle jouit d'un large soutien.

Comme à l'école obligatoire, il est par ailleurs prévu d'exploiter et d'étendre les plateformes existantes visant à échanger des exemples de développement de l'école et de l'enseignement. Le dialogue à cet égard est en outre renforcé par les séminaires des collèges de discipline cantonaux et les manifestations regroupant l'ensemble des enseignants et enseignantes d'écoles moyennes du canton, et, le cas échéant, des représentants et représentantes des hautes écoles. Il est important que les initiatives émanant d'enseignants, d'enseignantes ou de directions d'école soient valorisées et reconnues. Les écoles moyennes participeront elles aussi à la *Journée de l'école* mentionnée précédemment ainsi qu'aux projets de films présentant des exemples de bonne pratique.

⁷ www.erz.be.ch/lehrplan21 (en allemand)

Le dialogue pédagogique constitue par ailleurs un instrument important pour l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau plan d'études pour la formation gymnasiale et du plan d'études germanophone pour l'école de culture générale. Compte tenu de la concentration de la formation en école moyenne sur quelques sites, il est possible d'impliquer directement des enseignants et enseignantes dans l'élaboration des plans d'études. Le contenu et les modalités des filières de formation pourront ainsi être fixés dans le cadre d'un dialogue faisant intervenir le corps enseignant, les directions d'école, la commission cantonale d'examen, les didacticiens et didacticiennes des disciplines et la Direction de l'instruction publique. La même démarche sera appliquée aux éventuels travaux faisant suite au projet « Maturité gymnasiale – garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles » de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) (cf. chap.3.2).

Formation professionnelle

Formation professionnelle initiale

La réussite de la formation professionnelle réside dans la collaboration étroite entre les trois lieux de formation : l'école professionnelle, l'entreprise formatrice et les cours interentreprises. Cela suppose qu'un dialogue s'établisse entre les écoles et les milieux économiques et les organisations du monde du travail (OrTra). Les compétences qui sont transmises dans ces trois lieux doivent être coordonnées. Dans la pratique, on parle de coopération entre les différents lieux d'apprentissage.

Ces trois lieux de formation sont en permanence confrontés aux nouvelles exigences du marché du travail et sont contraints de s'y adapter. Ils sont tenus de se conformer aux conditions et aux objectifs fixés dans les ordonnances fédérales de formation ainsi que dans les plans d'études élaborés par la Direction de l'instruction publique et, pour ce qui est des écoles professionnelles, dans les conventions de prestations conclues avec la Direction.

Dans ce cadre, les écoles peuvent néanmoins utiliser les marges de manœuvre dont elles disposent pour développer leur enseignement. Il s'agit ici aussi de mettre en place et de consolider des plateformes d'échange. Les écoles professionnelles sont en outre invitées à participer à la *Journée de l'école* évoquée précédemment.

L'un des aspects essentiels de la formation professionnelle est l'accompagnement des jeunes. Le dialogue entre les écoles professionnelles, les élèves, les formateurs et formatrices, les entreprises formatrices et les parents constitue ainsi un élément décisif dans la réussite de la formation. Celui-ci doit continuer à être entretenu et encouragé.

Formation professionnelle supérieure

La formation professionnelle supérieure permet aux personnes qui ne sont pas titulaires d'une maturité gymnasiale ou professionnelle d'obtenir une qualification professionnelle au degré tertiaire. En règle générale, elle fait suite à la formation professionnelle initiale et vise en particulier l'approfondissement des compétences professionnelles acquises dans ce cadre. La formation professionnelle supérieure contribue donc fortement à assurer l'attrait de la formation professionnelle initiale. Comme elle tient résolument compte des besoins du marché du travail, la demande en spécialistes titulaires d'un titre de la formation professionnelle supérieure est élevée sur le marché du travail. Le canton de Berne est l'un des principaux cantons à offrir cette formation. Grâce à la nouvelle égalité de traitement entre prestataires privés et publics de cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs ainsi qu'à la nouvelle liberté de circulation entre les cantons s'agissant des filières de formation des écoles supérieures, les conditions sont réunies pour accroître la concurrence entre les différents prestataires. Ceux-ci sont ainsi tenus de concevoir leurs offres de sorte qu'elles correspondent le plus possible aux besoins de la branche tout en permettant aux étudiants et étudiantes de tirer au maximum profit de leur formation. Dans ce contexte, instaurer un dialogue pédagogique signifie maintenir un dialogue entre les

représentants et représentantes de la branche et recueillir les avis des étudiants et étudiantes afin de développer l'offre de formation pour qu'elle réponde aux besoins des groupes d'intérêt concernés.

Enseignement supérieur

Les rapports de concurrence et de coopération qui unissent les hautes écoles au niveau national et international les poussent à développer constamment les méthodes et les contenus de leur enseignement, en lien étroit avec la recherche. L'autonomie des hautes écoles bernoises a ainsi été accrue pour qu'elles puissent relever ces défis. L'idée centrale du dialogue pédagogique, soit le développement de la formation par les institutions de formation elles-mêmes, y est donc déjà mise en œuvre avec succès, notamment dans le cadre d'une coopération entre les hautes écoles de différents types en ce qui concerne l'enseignement, la formation continue et la recherche. Les milieux politiques évitent d'intervenir dans la définition des priorités liées à la recherche et à l'enseignement. Leur principale mission consiste à garantir un cadre d'exercice stable et à soutenir les évolutions positives. Ils savent en effet que ce n'est pas en prescrivant les contenus en matière d'enseignement et de recherche qu'ils feront progresser les performances des hautes écoles mais bien plus en offrant au personnel de ces écoles des conditions de travail optimales et un cadre stable pour exercer ses activités.

Dans sa Stratégie 2021, l'Université de Berne a fixé des priorités de travail claires et mis l'accent sur le développement de l'enseignement, qui constitue un objectif stratégique.

Consolider la qualité de l'enseignement ainsi que la recherche appliquée et le développement sera le premier objectif de la BFH dans les années à venir. L'interdisciplinarité, l'une des forces de la haute école, constituera le deuxième axe de travail et sera renforcée.

Dans le cadre de sa Stratégie 2014-2017, la PHBern a quant à elle décidé de mettre l'accent sur une formation initiale et une formation continue qui répondent aux exigences d'une haute école, qui soient axées sur les compétences et dotées d'une pertinence pratique. Elle se positionne en particulier comme une partenaire importante dans le développement des écoles et de l'enseignement à tous les degrés. En ce qui concerne les écoles, les enseignants et les enseignantes de la partie francophone du canton, c'est la HEP-BEJUNE qui assume ce rôle de partenaire.

Une collaboration plus intense entre les hautes écoles bernoises sera mise en place sur des thèmes spécifiques dans le cadre de projets concrets. La BFH et la PHBern ont par exemple signé une déclaration d'intention dans laquelle elles s'engagent à contribuer à la création d'un centre national de compétences au sein de la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse visant à promouvoir la formation dans le domaine des STIM. Il est prévu d'institutionnaliser cette coopération.

2.3.2 Mise en place de conditions de travail et d'engagement compétitives

Pour la qualité de la formation, il est crucial qu'un canton offre des conditions de travail et d'engagement compétitives aux enseignants et enseignantes. De cette manière, il peut accroître son attractivité en tant qu'employeur fiable dans le domaine de la formation et renforcer la motivation de ses collaborateurs et collaboratrices.

Garantie d'une progression salariale adaptée

Ces dernières années, le monde politique bernois a pris conscience que la progression salariale des collaborateurs et collaboratrices de l'administration était depuis longtemps bien trop faible. Il est arrivé à la conclusion que le problème ne concernait pas le système de rémunération en soi, mais plutôt la progression insuffisante des traitements au cours de la carrière. Le compromis sur les traitements atteint lors de la session de septembre 2013 et la stabilisation de la planification financière apportée par l'examen des offres et des structures (EOS) 2014

ont permis de dégager de nouveau 1,5 pour cent de la masse salariale chaque année pour la progression individuelle des traitements, à laquelle s'ajoutera le cas échéant la compensation du renchérissement. Grâce à ces nouvelles conditions plus favorables, les traitements pourront redevenir concurrentiels à moyen et à long terme.

L'une des tâches principales du gouvernement dans le domaine de la formation consistera, au cours des prochaines années, à octroyer et à assurer la progression salariale prévue. Cette mission est fondamentale pour la réussite du canton de Berne en tant que canton de formation.

Ecole obligatoire et degré secondaire II

Outre la nécessité de garantir une progression salariale adaptée, il faut encore améliorer les conditions de travail et d'engagement des enseignants et enseignantes de tous les degrés. Ces derniers et les directions d'école ont non seulement besoin de disposer d'espaces de liberté suffisants (cf. chap. 2.2), mais aussi de suivre des formations qui répondent à leurs besoins, ainsi que d'être déchargés lorsqu'ils atteignent leurs limites.

A l'école obligatoire et au degré secondaire II, il s'agit avant tout de réduire dans la mesure du possible la charge de travail des membres du corps enseignant, qui est due à la diversification croissante de leur métier. Le bien-être des enseignants et enseignantes et la qualité de la formation dispensée peuvent être fortement influencés par le fait que les membres du corps enseignant sont effectivement surchargés ou ont l'impression de l'être. C'est là qu'il faut intervenir.

En se fondant sur une motion de la commission du Grand Conseil chargée de la révision de la loi sur le statut du corps enseignant (LSE), la Direction de l'instruction publique élaborera un rapport abordant ces problématiques. Celui-ci présentera une comparaison du statut du corps enseignant de différents cantons et indiquera quels domaines doivent encore être optimisés et adaptés. Ce document de référence devrait être disponible à la fin de l'année 2016. C'est sur cette base que d'éventuelles mesures seront déterminées et discutées.

Depuis quelque temps déjà, différentes mesures ont été mises en place afin de décharger les membres du corps enseignant. A l'école enfantine, l'objectif est de soutenir les enseignants et enseignantes qui le désirent dans l'accomplissement des tâches d'encadrement au cours du premier trimestre, qui est souvent particulièrement exigeant. Des auxiliaires de classe sont par exemple engagés à cet effet. A l'école primaire et au degré secondaire I, il convient d'examiner, dans la partie germanophone du canton, dans quelle mesure il sera possible, dans le cadre de l'introduction du *Lehrplan 21*, de décharger les enseignants et enseignantes concernant l'évaluation et les décisions d'orientation et d'améliorer la situation dans ces deux domaines. Par ailleurs, le recours aux leçons SOS en cas de situation particulièrement difficile continuera à garantir un soutien sans bureaucratie à court terme. Le projet pédagogique « Des équipes pédagogiques au service des apprentissages » vise, quant à lui, à développer des connaissances en matière de pilotage ainsi qu'à déterminer de quelle façon il est possible de décharger les membres du corps enseignant grâce à un regroupement des diverses mesures de soutien. Enfin, il faut également étudier la forte charge de travail qui pèse sur les directions d'école. Ces dernières jouent un rôle essentiel dans le développement de la formation dans notre canton.

Au degré secondaire II, les enseignants et enseignantes peuvent si nécessaire être déchargés par l'attribution de pourcentages de poste à partir du pool destiné aux tâches spéciales. Il s'agira par ailleurs d'examiner si les ressources actuelles sont suffisantes en cas d'augmentation des tâches, par exemple dans le domaine de l'intégration. Les formations peuvent également contribuer à décharger les membres du corps enseignant, leur donner des pistes pour développer leur enseignement et leur permettre d'entrer en contact les uns avec les autres. Les directions d'école doivent par ailleurs disposer d'espaces de liberté pour pouvoir exercer leurs tâches de conduite exigeantes dans les meilleures conditions.

Pour finir, se pose la question de savoir dans quelle mesure la tendance croissante au travail à temps partiel et à la spécialisation complexifie l'organisation scolaire, entraîne une augmentation du travail de coordination et nuit à la relation entre membres du corps enseignant et élèves à l'école obligatoire comme au degré secondaire II. S'agissant de l'école obligatoire, le projet pédagogique « Des équipes pédagogiques au service des apprentissages » devrait offrir les moyens de rassembler les forces existantes. Les engagements à temps partiel devront toutefois rester possibles dans l'optique de permettre à tous et à toutes de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

Ces sujets seront traités ces prochaines années au sein de la Direction de l'instruction publique, indépendamment de l'élaboration du rapport évoqué précédemment relatif aux conditions d'engagement des membres du corps enseignant dans les différents cantons.

Enseignement supérieur

Grâce au système de subventionnement, les hautes écoles disposent d'une plus grande autonomie, laquelle se manifeste en partie dans les conditions de travail et d'engagement. Ces établissements fixent leurs priorités en matière de politique du personnel dans leur stratégie. Ils doivent bénéficier de conditions financières stables afin de pouvoir garantir de bonnes conditions de travail et d'engagement.

Les trois hautes écoles ont pour priorité de promouvoir la relève. Chacune d'entre elles doit faire face dans ce contexte à des défis spécifiques. La Stratégie 2021 de l'Université de Berne prévoit que plus de postes dans le corps intermédiaire soient proposés aux étudiants et étudiantes doués et que la carrière académique des personnes employées dans le corps intermédiaire soit encouragée. Pour ce faire, il est nécessaire que l'Université offre des conditions d'engagement adaptées aux chercheurs et chercheuses et dispose de programmes de promotion solides pour assurer la relève scientifique. L'amélioration des conditions d'encadrement revêt une importance majeure à cet égard. Les personnes employées dans le corps intermédiaire doivent en effet être déchargées et les jeunes candidats et candidates à la relève mieux identifiés et encouragés.

A l'heure actuelle, les hautes écoles spécialisées ne parviennent pas à recruter suffisamment de jeunes scientifiques ayant un profil répondant à leurs spécificités. Le besoin de relève ne peut donc être satisfait que par des diplômés universitaires, qui doivent néanmoins commencer par acquérir l'expérience pratique répondant au profil de compétences recherché dans les hautes écoles spécialisées. La BFH a ainsi fait de l'encouragement de sa propre relève une priorité.

Comme les exigences en matière de qualification des enseignants et enseignantes de la PHBern sont élevées et multiples, il est difficile d'en recruter. Ces exigences sont régies par les règlements de reconnaissance de la CDIP. Ainsi, les membres du corps enseignant doivent être titulaires d'un diplôme de haute école et posséder les aptitudes didactiques et méthodologiques requises dans le domaine de la formation des adultes. L'enseignement dans les branches propres au métier d'enseignant ou d'enseignante requiert en outre, en règle générale, un diplôme d'enseignement et une expérience professionnelle de plusieurs années. A l'échelle nationale, il est prévu de créer des centres de didactique disciplinaire pour offrir aux futurs membres du corps enseignant des possibilités de se qualifier. Ces centres contribueront à ce qu'à l'avenir aussi le canton de Berne dispose de suffisamment d'enseignants et d'enseignantes qualifiés dans le domaine de la formation du corps enseignant.

Infrastructures

De bonnes infrastructures, notamment en ce qui concerne les bâtiments et les TIC, contribuent fortement à la qualité de la formation, et ce, quel que soit le degré d'enseignement. Il

est donc important de prêter une attention particulière à leur entretien et à leur développement. Alors que les infrastructures de l'école obligatoire sont du ressort des communes, celles du degré secondaire II et du degré tertiaire sont sous la responsabilité du canton.

La plupart des écoles professionnelles et des gymnases ont été cantonalisées à la fin des années 1990 et ont besoin d'être rénovés et agrandis. Une stratégie de développement réalisable est nécessaire pour que les mesures qui s'imposent soient mises en œuvre. L'infrastructure en matière de TIC doit quant à elle être continuellement adaptée aux développements technologiques et aux exigences du monde du travail. Tout cela nécessite des investissements importants, qui devront être pris en compte dans les futures planifications financières.

Les trois hautes écoles doivent développer leurs sites et leurs bâtiments si elles veulent pouvoir se mesurer aux autres institutions nationales et internationales en ce qui concerne le recrutement de talents et l'acquisition de fonds pour la recherche. Pour le personnel de l'enseignement et de la recherche, la possibilité de disposer de locaux adéquats ainsi que de places de travail et de laboratoire facilement accessibles constituent des conditions de travail intéressantes et contribuent à l'attractivité de l'employeur. Il est donc crucial pour la BFH que la deuxième phase du projet de concentration de ses sites (département Gestion, Santé, Travail social et Haute école des arts de Berne) ainsi que le campus Biel/Bienne soient réalisés avec succès. De même, la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'espace bâti « 3012 »⁸, avec trois pôles dans le quartier universitaire de la Länggasse, revêt une grande importance pour l'Université.

2.3.3 Instauration d'un cadre de travail stable

Afin de pouvoir assumer leur mission de manière optimale à long terme, les institutions de formation doivent bénéficier de conditions financières et structurelles stables. Cela vaut pour tous les degrés d'enseignement.

Bénéficier d'un cadre de travail stable signifie en premier lieu que les modifications structurelles doivent être entreprises avec modération. Ces dernières années, une politique d'apaisement a été menée dans le système de formation, comme le demandait de nombreuses personnes. Les bases légales nécessaires ont été créées ; le système de formation a été uniformisé pour tous les degrés au niveau national. Après une longue période de réformes et de bouleversements, aucune modification structurelle majeure dans le domaine de la formation n'est prévue dans notre canton. Cependant, des changements seront tout de même inévitables à l'avenir. Il conviendra alors de prendre uniquement les mesures les plus nécessaires et prometteuses. Cette démarche correspond à la politique déjà menée dans notre canton.

Un cadre de travail stable et durable peut être mis en place seulement lorsque les modifications entreprises bénéficient d'un large soutien et rallient la majorité. Il est donc crucial que les personnes concernées soient informées et intégrées au processus le plus tôt possible. Les personnes qui mettent ultérieurement en œuvre les nouvelles mesures et qui les intègrent à leur quotidien sont des experts et des expertes dont le savoir est indispensable pour que la planification et la mise en œuvre des changements réussissent. C'est pourquoi la Direction de l'instruction publique du canton de Berne cultive une culture du dialogue et de l'information proactive lors des projets de réforme importants.

Bénéficier d'un cadre de travail stable signifie en outre que les ressources financières doivent être assurées. Ces dernières années, les coûts de la formation sont restés constants dans le canton de Berne. Les dépenses suivent l'évolution générale des coûts. Cette stabilité doit demeurer un objectif pour les prochaines années. A tous les degrés d'enseignement, les

⁸ www.bau.unibe.ch/strategien/strategie_3012.htm (en allemand)

augmentations de coûts doivent se maintenir dans les limites de la progression salariale. Le nombre croissant d'élèves reste cependant une cause d'incertitude. A cela s'ajoute l'évolution dans le domaine de la migration, qui place le système de formation devant de nouveaux défis.

Il convient par ailleurs de continuer à veiller à l'utilisation efficace des ressources financières. La réforme du financement de l'école obligatoire (RFEÖ), par exemple, a permis d'établir un système qui favorise l'emploi plus efficace des moyens disponibles et qui donne ainsi la possibilité de financer de nouveaux besoins. Une meilleure adéquation entre les tâches, les responsabilités et les compétences en matière d'organisation et de financement de l'école obligatoire peut ainsi être atteinte.

Au cours des 20 dernières années, le gouvernement et le parlement du canton de Berne ont mis en œuvre 14 trains de mesures d'économies permettant des allègements budgétaires annuels nettement supérieurs à un milliard de francs. Ces dernières années, les dépenses de formation n'ont presque pas augmenté en termes réels, contrairement à celles liées aux autres prestations du canton.

Dans plusieurs domaines de formation, les coûts ont été fortement réduits lors des dernières années. Il est cependant essentiel de ne pas couper davantage dans le financement des institutions de formation afin d'assurer leur offre et leur qualité à long terme et d'apporter des améliorations quand c'est nécessaire. Les nombreux trains de mesures d'économies mis en œuvre ont conduit à une hausse du nombre moyen d'élèves dans les classes de l'école obligatoire et des écoles moyennes du canton, à une réduction du nombre de leçons à l'école obligatoire, dans les écoles professionnelles et au gymnase, ainsi qu'à une concentration des sites des écoles professionnelles et à une diminution du nombre de gymnases. La limite est donc atteinte.

Les hautes écoles du canton de Berne sont fortement en compétition avec les autres hautes écoles suisses et doivent également faire face à la concurrence des meilleures institutions académiques du monde. Une planification fiable et un financement suffisant sont les conditions essentielles pour asseoir et renforcer le positionnement de Berne en qualité de site de formation et de recherche.

S'agissant du financement supplémentaire des différentes mesures, deux défis se poseront en particulier :

- L'introduction du *Lehrplan 21* dans la partie germanophone du canton entraînera une augmentation du nombre de leçons, ce qui engendrera des coûts annuels périodiques d'un montant de 25 à 30 millions de francs. Cette charge financière supplémentaire avait été évoquée en 2009 dans le cadre de la votation cantonale sur l'adhésion à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS).
- La révision de l'ordonnance sur l'octroi de subsides de formation occasionnera une augmentation du montant des subsides alloués (coûts annuels périodiques de 5 à 6 millions de francs).

Les moyens supplémentaires nécessaires devront être prévus dans la planification financière des prochaines années. La Direction de l'instruction publique s'efforce par ailleurs de ne pas engendrer de frais supplémentaires ou d'assurer le financement des mesures nécessaires, si possible, en fixant des priorités à l'interne. Elle se tiendra à ce principe également lors de la mise en œuvre de la présente stratégie.

2.4 Liens avec le programme gouvernemental de législature 2015-2018

La politique de la formation se fonde sur le programme gouvernemental de législature pour les années 2015 à 2018. L'offre de formation proposée dans le canton de Berne à tous les degrés d'enseignement s'inscrit pleinement dans la perspective de développement durable suivie par le gouvernement.

La Stratégie de la formation concrétise l'objectif de renforcement du système de formation (objectif 7 du programme gouvernemental de législature 2015-2018). Elle contribue en outre à la réalisation d'autres objectifs essentiels définis dans le programme de législature.

La Région capitale suisse (objectif 9) comme le canton de Berne dans son ensemble se distinguent par la qualité de la scolarité obligatoire qui y est proposée. Celle-ci peut être suivie en allemand, en français ou en anglais (écoles privées). Le canton de Berne offre en outre un large éventail de formations au degré secondaire II, de formations professionnelles supérieures et de formations continues. Les écoles supérieures, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques, germanophones et francophones, ainsi que l'Université de Berne, ont de plus mis sur pied des filières d'études d'une diversité unique en Suisse et le rayonnement de ces instituts de recherche est international.

Par ailleurs, le système de formation contribue fortement au renforcement du site économique bernois, qui constitue l'objectif 2 du programme gouvernemental de législature. Grâce à ses offres, il assure un haut niveau de formation de la population, ce qui permet aux entreprises implantées dans le canton de Berne de recruter localement le personnel qualifié dont elles ont besoin.

La construction du campus technique de la BFH (Campus Biel/Bienne) permettra de rassembler les disciplines techniques de l'école. Ce campus va renforcer la position de Bienne en tant que site de formation et affirmer la place de la BFH dans le paysage suisse de la formation.

Le canton de Berne tient à devenir le premier site suisse dans le domaine des technologies propres, ce qui engendre la création de nombreuses offres de formation. Le Plan d'études romand (PER) ainsi que le nouveau plan d'études alémanique, le *Lehrplan 21*, comportent quant à eux un volet consacré au développement durable. De cette manière, les élèves prendront conscience de la nécessité de préserver les ressources naturelles (objectif 5).

Le canton de Berne s'efforce par ailleurs de garantir la stabilité sociale (objectif 4). Il encourage ainsi l'offre d'écoles à journée continue et améliore l'accès aux bourses d'études. Ces mesures permettent aux personnes et aux familles ayant de faibles revenus d'accéder au marché du travail et à la formation. Un bon système de formation et une proportion élevée de diplômés du degré secondaire II, soit 95 pour cent, favorisent aussi l'employabilité et l'indépendance économique des habitants et habitantes du canton de Berne.

Dans sa Stratégie de la formation, la Direction de l'instruction publique tient compte des priorités politiques du gouvernement dans les domaines des finances, des investissements et de la promotion des investissements. Aussi la qualité de la formation doit-elle, dans la mesure du possible, être garantie voire accrue dans le cadre des moyens existants.

2.5 Durabilité

Le Conseil-exécutif du canton de Berne demande systématiquement l'analyse d'impact des planifications et projets stratégiques importants en termes de développement durable. Cette analyse porte sur les effets d'une stratégie, c'est-à-dire qu'elle montre les effets positifs et négatifs qu'aura la stratégie sur le développement durable. Elle sert donc de base d'information aux décideurs.

En l'espèce, les conclusions suivantes peuvent être tirées par rapport aux trois dimensions que sont l'environnement, l'économie et la société :

- La Stratégie de la formation 2016 a un effet positif sur la *dimension société*, en particulier sur les champs thématiques de la formation et de la sécurité sociale.
- La Stratégie de la formation 2016 a également une influence positive sur les champs thématiques du marché du travail et du savoir-faire, qui relèvent de la *dimension économie*.

Stratégie de la formation 2016

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

- La Stratégie de la formation 2016 n'a aucun effet significatif sur la *dimension environnement*.

En conclusion, la Stratégie de la formation 2016 influence le développement durable de manière positive.

La Direction de l'instruction publique attache une grande importance au fait que ses affaires et ses projets tiennent compte de la durabilité. Depuis 2008, le Directeur de l'instruction publique propose par ailleurs tous les ans une manifestation dédiée à l'échange d'idées, lors de laquelle il est notamment question du développement durable dans les institutions de formation du canton.

3 Informations sur les projets en cours ou terminés

Les priorités fixées dans les Stratégies de la formation 2005 et 2009 se sont rapidement traduites par des actions. Ainsi les adaptations nécessaires des bases légales ont-elles pu être réalisées. Les membres du corps enseignant et des directions d'école ainsi que les autorités et l'administration ont à leur tour entrepris les travaux de mise en œuvre correspondants.

Bon nombre des projets décrits dans les précédentes Stratégies de la formation sont désormais bien avancés ou ont été menés à terme. D'autres doivent être achevés et, ponctuellement, des mesures supplémentaires seront nécessaires pour faire face aux défis mis en évidence au chapitre 1.2 et dans le chapitre ci-après.

Pour les institutions de formation, le fait que les projets sont terminés au niveau administratif signifie que seule une partie du travail a été effectuée. Les projets continuent cependant d'occuper les membres du corps enseignant et des directions d'école. Il faut en effet un certain temps pour que les nouveautés soient définitivement intégrées dans le quotidien et qu'elles aillent de soi pour l'ensemble des acteurs et actrices de ces institutions. Seul l'aboutissement de la mise en œuvre permet d'assurer la réussite d'un projet sur le long terme. De plus, il est important de suivre de près les répercussions des projets dans un contexte où les exigences sont sans cesse renouvelées.

Les projets réalisés ont apporté des nouveautés importantes dans le système éducatif bernois. Ayant fourni aux institutions de formation du canton de Berne les outils pour aborder l'avenir, ils permettront d'assurer à long terme la qualité de la formation.

Le chapitre ci-après présente une vue d'ensemble de l'état d'avancement de certains projets lancés⁹.

3.1 Ecole enfantine, degré primaire et degré secondaire I

Les deux révisions partielles de la loi sur l'école obligatoire (LEO), réalisées en 2008 et 2012, ont apporté un apaisement certain dans le système éducatif bernois. Les différentes formes de soutien qu'elles ont introduites et le climat de confiance qu'elles ont permis d'instaurer ont conforté les membres du corps enseignant et des directions d'école dans leur rôle.

A l'école obligatoire, les projets principaux, qui concernent l'introduction des écoles à journée continue et des horaires blocs, le renforcement du cycle d'entrée, l'intégration des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, l'avancement de l'enseignement des langues étrangères et l'introduction du Plan d'études romand (PER) dans la partie francophone du canton, sont terminés ou en cours de mise en œuvre. Ces nouveautés, de même que les autres projets décrits ci-après, ont besoin de temps pour être mis en place concrètement et consolidés dans les écoles.

Les nouveautés qui concernent le cycle d'entrée ainsi que l'avancement de l'enseignement des langues étrangères, le PER et le *Lehrplan 21* en particulier ont un lien avec l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS). Le peuple bernois a approuvé l'adhésion du canton à ce concordat lors de la votation du 27 septembre 2009.

⁹ La vue d'ensemble des projets n'est pas exhaustive et se limite à une sélection de projets qui ont déjà mentionnés dans les Stratégies de la formation antérieures ou qui revêtent une importance particulière pour d'autres raisons. Sauf mention contraire dans le descriptif des différents projets, ceux-ci ont été mis en œuvre dans les deux régions linguistiques du canton.

Une école plus favorable à la famille

⇒ **Le projet est achevé.**

La révision 2008 de la LEO a introduit de manière définitive les écoles à journée continue et les horaires blocs. Désormais, dans tous les établissements de la scolarité obligatoire, au moins quatre leçons sont dispensées chaque matin du lundi au vendredi, et ce de l'école enfantine à la 11^e année. Parallèlement, les communes sont tenues de proposer des modules d'école à journée continue pour autant qu'une demande existe pour au moins dix enfants. Durant l'année scolaire 2015-2016, 151 communes ou communautés scolaires géraient au total 228 écoles à journée continue. Près de 82 pour cent des élèves bernois avaient ainsi accès à l'une de ces structures. Les horaires blocs comme les écoles à journée continue constituent des avancées en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet aux adresses suivantes :

www.erz.be.ch/ecole-journee-continue ;

www.erz.be.ch/horaires-blocs.

Cycle d'entrée

⇒ **Le projet est achevé.**

Depuis août 2013, dans le canton de Berne, chaque enfant a le droit mais aussi l'obligation de fréquenter l'école enfantine pendant deux ans. Toutefois, les parents peuvent, sans démarche administrative complexe, retarder d'un an l'entrée de leur enfant à l'école enfantine. La révision 2012 de la LEO a par ailleurs introduit la possibilité, pour les communes, de mettre en place un cycle élémentaire ou une « Basisstufe ». Cette nouvelle base légale leur permet de choisir la forme d'organisation du cycle d'entrée qui correspond le mieux à leurs objectifs pédagogiques, à leurs élèves, aux besoins de leur population ainsi qu'à leur situation en termes de locaux et de personnel. Durant l'année scolaire 2015-2016, déjà 34 communes proposaient un total de 73 classes de « Basisstufe » (classes participant au projet pilote incluses) et cinq communes avaient opté pour le cycle élémentaire.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :

www.erz.be.ch/cycle-entree.

Une école obligatoire plus intégrative

⇒ **Le projet est achevé.**

En adoptant l'ordonnance régissant les mesures pédagogiques particulières à l'école obligatoire et concrétisant ainsi l'article 17 LEO, le Conseil-exécutif a défini en 2007 les modalités d'intégration des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Cette visée intégrative de l'école était déjà présente depuis 1992 dans la LEO (révisée en 2001). Une grande latitude est laissée aux communes dans la mise en œuvre de cette ordonnance. Elles peuvent en effet déterminer pour une large part dans quelle mesure elles intègrent les élèves concernés dans les classes régulières et si elles continuent à proposer des classes spéciales. Depuis 2008, l'intégration dans les classes régulières d'élèves jusqu'alors scolarisés dans les classes spéciales s'est développée. A l'heure actuelle, les écoles régulières sont désormais sensibilisées à la nécessité d'offrir à un maximum d'élèves une formation adaptée à leurs besoins et assument de plus en plus de responsabilités dans ce domaine. La culture de la collaboration au sein du corps enseignant a profondément évolué.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :

www.erz.be.ch/imep.

Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée

⇒ **Le projet est en cours d'élaboration.**

Le projet « Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée » est mené conjointement par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale et la Direction de l'instruction publique, sous la conduite de cette dernière, et implique également la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (Office des mineurs). Ce projet a notamment pour but d'optimiser les interfaces entre les mesures pédagogiques particulières de l'école obligatoire et les mesures de pédagogie spécialisée relevant du domaine de la scolarisation spécialisée. Il doit également permettre de définir les orientations en matière de pédagogie spécialisée pour les prochaines années dans le canton de Berne et de clarifier la question de la compétence future s'agissant de scolarisation spécialisée.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet aux adresses suivantes :

www.erz.be.ch/scolarisation-specialisee ;

www.erz.be.ch/scolarisation-specialisee-integree.

Avancement de l'enseignement des langues étrangères

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Le Grand Conseil a ratifié en 2007 l'accord intercantonal sur l'avancement et le développement de l'enseignement des langues à l'école obligatoire (ADEL). Le canton de Berne, associé à cinq autres cantons situés le long de la frontière linguistique¹⁰, a décidé d'avancer à la 5^e et 7^e année respectivement l'enseignement du français et de l'anglais dans la partie germanophone du canton. C'est ainsi que, dans le cadre du concept intercantonal d'enseignement des langues étrangères Passepartout, l'enseignement anticipé du français aux élèves bernois germanophones a débuté en août 2011. L'enseignement anticipé de l'anglais a quant à lui été lancé à la rentrée 2013.

Dans la partie francophone du canton, l'enseignement de l'allemand à partir de la 5^e année a été introduit dès 2002 et s'est bien établi depuis. A compter de l'année scolaire 2015-2016, de nouveaux moyens d'enseignement de l'allemand fondés sur le Plan d'études romand (PER) feront progressivement leur entrée dans les classes. L'enseignement de l'anglais en 7^e année a démarré en même temps que dans la partie germanophone du canton, c'est-à-dire en août 2013.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :

www.erz.be.ch/anglais.

Le Lehrplan 21

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Entre 2010 et 2014, un plan d'études commun aux 21 cantons germanophones et plurilingues a été élaboré au sein de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de Suisse alémanique (D-EDK). Transmis aux cantons à l'automne 2014 en vue de sa mise en œuvre, ce document, le *Lehrplan 21*, décrit les compétences à acquérir. Par compétences, on entend les savoirs, les aptitudes et les savoir-faire ainsi que des aspects qui favorisent l'apprentissage comme la motivation, l'organisation personnelle et la gestion du temps. Au travers de cette orientation compétences, la priorité est donnée à l'applicabilité des connaissances. Le nouveau plan d'études intègre les développements des précédents plans d'études

¹⁰ Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Fribourg, Soleure et le Valais

ainsi que de nouveaux éléments, l'orientation compétences du *Lehrplan 21* étant un prolongement de l'enseignement par objectifs d'apprentissage tel qu'il est défini dans les plans d'études bernois actuels.

Le nouveau plan d'études pour l'école obligatoire sera introduit dans la partie germanophone du canton à compter de l'année scolaire 2018-2019. La Direction de l'instruction publique étudiera ensuite si les formations dispensées au degré secondaire II doivent être adaptées en conséquence.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/lehrplan21 (en allemand seulement).

Plan d'études romand (PER)

⇒ **Le projet est achevé.**

Introduit entre 2011 et 2014 dans toutes les classes de la scolarité obligatoire de la partie francophone du canton, le Plan d'études romand (PER) est désormais le cadre de référence unique de l'enseignement. Le corps enseignant a suivi une formation continue obligatoire à ce sujet. Sous l'égide de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP) et conformément à l'article 9 de la Convention scolaire romande (CSR), des moyens d'enseignement communs et conformes au PER seront progressivement introduits, lesquels seront uniformes pour la plupart des domaines et disciplines de la scolarité obligatoire. Cet effort de coordination des moyens d'enseignement et d'harmonisation du système éducatif se poursuivra jusqu'en 2020 et même au-delà.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/plan-d-etudes.

Allègement dans la procédure de passage du degré primaire au degré secondaire I

⇒ **Le projet est achevé.**

En règle générale, la décision d'affecter un élève à un type de classe et à un niveau donné au degré secondaire I est prise d'un commun accord entre les enseignants et enseignantes, les parents et l'élève sur la base de la recommandation du maître ou de la maîtresse de classe actuelle. Dans la partie germanophone du canton, lorsque parents et enseignants ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente, il est possible, depuis l'année scolaire 2013-2014, de soumettre l'élève à un examen de contrôle unique. Cet examen porte sur les disciplines prises en compte dans la décision d'orientation, à savoir les mathématiques, l'allemand et le français. Il remplace l'entretien de conciliation qui avait lieu par le passé en pareil cas et qui était ressenti comme un poids par l'ensemble des parties prenantes.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/kontrollpruefung (en allemand seulement).

L'examen de contrôle n'a pas été introduit dans la partie francophone du canton. Les élèves francophones sont orientés provisoirement vers un niveau à la fin du premier semestre de 8^e année. Ils doivent ensuite confirmer lors du deuxième semestre leur orientation dans les niveaux (A, B ou C) pour le français, l'allemand et les mathématiques. L'entrée au degré secondaire I fait alors l'objet d'une décision d'orientation définitive, le profil de chaque élève dans les trois disciplines à niveaux déterminant la section à laquelle il appartient (section p / préparant aux écoles de maturité ; section m / moderne ; section g / générale). Cette procédure remplace depuis l'année scolaire 2013-2014 l'entretien de conciliation avec les parents.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :

www.erz.be.ch/procédure-passage.

Réforme du financement de l'école obligatoire (RFE0)

⇒ **Le projet est achevé.**

Depuis 2012, les frais liés aux traitements du corps enseignant et des directions d'école sont décomptés dans le canton de Berne selon le nouveau modèle mis en place dans le cadre de la réforme du financement de l'école obligatoire (RFE0). Les communes disposent désormais d'une plus grande marge de manœuvre dans l'organisation de leurs structures scolaires, ce qui implique également une plus grande responsabilité dans ce domaine. Le nouveau système favorise par ailleurs la collaboration intercommunale. L'utilisation plus efficace des moyens mis à disposition devrait permettre de financer de nouveaux besoins. Les tâches, les responsabilités et les compétences en matière d'organisation et de financement de l'école obligatoire sont aujourd'hui clairement définies.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/rfeo.

Optimisation du degré secondaire I

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

L'objectif de ce projet est de valoriser la formation reçue par les élèves au degré secondaire I et de faciliter leur passage au degré secondaire II. Les travaux se concentrent sur les trois aspects suivants : formation autonome accompagnée pour les élèves de la 9^e à la 11^e année (seulement pour les élèves des classes générales de 9^e¹¹ dans la partie germanophone du canton), bilan en 10^e année et flexibilisation de la 11^e année (préparation individualisée à la formation subséquente axée sur le domaine professionnel choisi). Parallèlement à ce projet, la mise en œuvre de la solution Quarta dans la partie germanophone du canton, qui prévoit un cursus ininterrompu de quatre ans au gymnase, sera l'occasion d'optimiser la transition entre l'école obligatoire et la formation gymnasiale¹².

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/flexibilisation11e.

Médias et informatique

⇒ **Le projet est en cours d'élaboration.**

Ce projet a pour but d'améliorer l'analyse permanente des développements techniques dans le domaine des TIC et de leur intégration à l'école obligatoire. Il porte en outre sur la mise à jour des recommandations de la Direction de l'instruction publique quant aux infrastructures scolaires et sur la définition de la collaboration en la matière entre la Direction et les communes. Sont inclus aux travaux non seulement les élèves et les membres du corps enseignant qui sont directement concernés, mais aussi des directions d'école, la PHBern et des éditions de médias didactiques. Les connaissances actuelles concernant le soutien aux enseignants et enseignantes et la création de moyens d'enseignement numériques seront approfondies et appliquées dans le cadre du projet.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/médias-informatique.

¹¹ Correspond à la 7^e année dans la partie germanophone du canton

¹² Voir également le projet « Modèle Quarta pour l'enseignement gymnasial de 11^e année » au chapitre 3.2

3.2 Ecoles moyennes, formation professionnelle et formation continue

Ces dernières années, le passage au degré secondaire II s'est simplifié et la perméabilité entre les différentes offres de formation a fait l'objet d'une amélioration continue. Les obstacles à la réorientation professionnelle ont été levés ; de nouvelles voies de formation sont désormais ouvertes à tous. Les adultes ont aujourd'hui la possibilité d'acquérir des compétences de base ou un diplôme professionnel plus tard dans leur parcours et d'étendre leurs qualifications grâce à la vaste offre dans les domaines de la formation professionnelle supérieure et de la formation continue. La loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle, en vigueur depuis 2006, a donc pour une large part prouvé son efficacité.

S'agissant de la formation gymnasiale, les prescriptions générales inscrites dans les plans d'études, le contrôle des examens de maturité par la Commission cantonale de maturité et la marge de manœuvre dont disposent les établissements en termes d'organisation de la formation ont permis de consolider le pilotage des gymnases bernois. Ceux-ci se sont attachés à développer l'enseignement ces dernières années, par exemple en renforçant l'apprentissage autonome et en élaborant à l'interne des critères d'évaluation communs. Il a toutefois été décidé de renoncer à la standardisation de la formation gymnasiale et à l'introduction d'examens de maturité communs. Enfin, l'école de culture générale a renforcé sa position de voie d'accès à de nombreuses filières tertiaires.

Optimisation de l'organisation des écoles professionnelles '08

⇒ **Le projet est achevé.**

L'objectif de ce projet était de revoir l'organisation des écoles professionnelles dans la perspective du recul des effectifs d'élèves au degré secondaire II. Des changements ont été réalisés dans différents domaines (réduction du nombre de sites scolaires, réorganisation des centres de formation, amélioration de l'offre dans trois écoles de métiers, etc.). Le recul constant du nombre d'élèves, lié à la démographie, et la redistribution des places d'apprentissage entre les professions donneront cependant lieu à d'autres adaptations dans la répartition des professions sur les différents sites scolaires.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/formation-professionnelle.

Accès simplifié à la formation professionnelle

⇒ **Le projet est achevé.**

L'offre de places d'apprentissage a pu suivre la demande croissante dans l'ensemble du canton grâce à la promotion et aux efforts consentis par les milieux économiques. La formation professionnelle initiale de deux ans sanctionnée par une attestation fédérale de formation (AFP), qui s'adresse aux jeunes dotés d'aptitudes avant tout pratiques, a connu une nette augmentation. L'accès à la formation professionnelle pour les élèves ayant besoin d'un soutien particulier a été facilité au moyen des trois mesures suivantes : les programmes de préparation au choix professionnel mis en place par les établissements de la scolarité obligatoire et les centres d'orientation professionnelle et personnelle, la meilleure coordination en matière de solutions transitoires (cf. point suivant), ainsi que le Case management Formation professionnelle destiné aux adolescents et adolescentes et aux jeunes adultes ayant des difficultés à accéder à une formation professionnelle ou à entrer dans la vie active. Cette dernière mesure comprend le projet « Take off... réussir dans sa vie professionnelle ! », en cours jusqu'à la fin de l'année 2016. Pendant l'apprentissage, les nouvelles mesures intégratives, qui comprennent notamment des cours d'appui et des offres de conseil, permettent en outre aux personnes qui en ont besoin de terminer leur formation avec succès. Les efforts menés afin de

créer plus de places d'apprentissage AFP se poursuivent. Le Case management doit par ailleurs être consolidé.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/cmfp.

Coordination des solutions transitoires dans le canton de Berne (KoBra)

⇒ Le projet est achevé.

La Direction de l'instruction publique, la Direction de l'économie publique et la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale proposent toutes trois des solutions transitoires. Celles-ci s'adressent aux adolescents, adolescentes et jeunes adultes qui, au sortir de l'école obligatoire ou après une rupture de leur contrat d'apprentissage, n'ont aucune solution de raccordement.¹³ Le canton de Berne dispose donc d'une large offre en la matière, qui présente cependant des lacunes et des doublons. Le projet KoBra avait pour objectif d'harmoniser les offres existantes et d'améliorer leur pilotage. Un service d'aiguillage a en outre été mis en place en 2014 afin d'orienter vers les différentes solutions transitoires les adolescents, les adolescentes et les jeunes adultes qui connaissent des difficultés à accéder à une formation. Le nouveau plan d'études de l'APP sera introduit à partir de l'année scolaire 2016-2017. Une période transitoire de deux ans est prévue.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/solutions-transitoires.

Encouragement des diplômes professionnels pour adultes

⇒ Le projet est en cours d'élaboration.

Dans le canton de Berne, les personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme mais qui disposent d'une grande expérience professionnelle peuvent obtenir un diplôme professionnel pour adultes de quatre manières différentes : formation professionnelle initiale ordinaire, formation professionnelle initiale abrégée, admission directe à la procédure de qualification et validation des acquis. Reconnues par la Confédération en 2010, ces quatre voies doivent accroître les chances des personnes concernées sur le marché du travail et offrent donc aussi un avantage pour les entreprises. La validation des acquis a été introduite dans plusieurs professions et est coordonnée au niveau national. Jusqu'à présent, cette offre ne s'est toutefois pas encore imposée. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts dans ce domaine, en particulier de les associer à ceux qui concernent l'acquisition des compétences de base, afin d'utiliser le potentiel de main-d'œuvre qualifiée. Les autres diplômes professionnels pour adultes, notamment les formations modulaires proposées par le Centre Interrégional de Perfectionnement (CIP) de Tramelan, doivent en outre être soutenues.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/dpa.

Ecoles de culture générale : contribution à l'encouragement de la relève

⇒ Le projet est en cours de mise en œuvre.

¹³ La Direction de l'instruction publique propose l'année scolaire de préparation professionnelle (APP ; anciennement 10^e année scolaire) et le préapprentissage. La Direction de l'économie publique organise quant à elle des semestres de motivation (SEMO), une solution transitoire duale pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans qui ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II. Enfin, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale a mis sur pied des programmes d'occupation et d'insertion (POIAS).

Selon une évaluation publiée en 2012, les écoles de culture générale (ECG) du canton de Berne contribuent fortement à assurer la relève dans les domaines de la santé et du travail social et proposent des formations financièrement avantageuses. En particulier dans le domaine de la santé et des soins, les ECG sont des institutions essentielles à l'encouragement de la relève professionnelle, en complément des hautes écoles spécialisées et des écoles supérieures. Dans le domaine de la santé, le nombre de diplômés à atteindre est régi par la planification des soins de la SAP, conformément à la loi sur les soins hospitaliers. A l'avenir, les options santé et travail social seront combinées pour qu'un choix de formations subséquentes aussi vaste que possible s'offre aux diplômés et diplômées. Depuis l'été 2015, le canton de Berne propose en outre la maturité spécialisée option pédagogie en allemand. Cette formation garantit l'accès sans examen aux filières de formation à l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire. S'agissant de la partie francophone du canton, la maturité spécialisée option pédagogie est également proposée depuis l'été 2015, en coopération avec les cantons du Jura et de Neuchâtel. Il ne devrait pas en résulter une augmentation du taux de diplômés des écoles moyennes dans le canton de Berne.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet aux adresses suivantes :

www.erz.be.ch/ecg ;

www.erz.be.ch/rapport2013.

Plus de transparence et de comparabilité dans la formation gymnasiale

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Les gymnases répondent à la volonté de transparence et de comparabilité qui est ressortie de l'évaluation suisse de la réforme de la maturité (EVAMAR II) réalisée en 2009 en favorisant la collaboration des enseignants et enseignantes lors de l'élaboration d'examens communs menés périodiquement dans différentes disciplines. Par ailleurs, la Commission cantonale de maturité a reçu le mandat d'assurer une mise en œuvre comparable du plan d'études cantonal dans l'ensemble des établissements du canton.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet dans le Rapport 2013 sur les écoles moyennes, qui est disponible sous :

www.erz.be.ch/rapport2013.

Une meilleure préparation à l'enseignement supérieur dans les gymnases

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Instituée en 2008, la Commission gymnase – haute école a pour mission d'optimiser le passage du gymnase au degré tertiaire et de déterminer les exigences réciproques des deux degrés de formation ainsi que les axes de travail en matière de développement de la filière gymnasiale.

Les activités principales de la Commission gymnase – haute école se concentrent sur la mise en place d'une bonne préparation à l'enseignement supérieur par les gymnases et sur la manière dont les hautes écoles peuvent fonder leur enseignement sur les compétences acquises par les titulaires d'une maturité. La préparation à l'enseignement supérieur passe en particulier par un renforcement des compétences transversales. Le projet cantonal « Plus d'autonomie dans l'apprentissage » (PAA), élaboré en concertation avec le corps enseignant, les directions d'école, l'administration et les acteurs et actrices de la formation continue, a amené les élèves des gymnases à développer, de manière encore plus ciblée, des compétences transversales, telles que la responsabilité décisionnelle, la capacité à organiser leur travail et la réflexion sur leurs processus d'apprentissage. Des unités d'enseignement types dédiées à l'apprentissage autonome sont disponibles sur une plateforme Internet. Les gym-

nases s'assureront à l'avenir que les élèves développent leurs compétences en matière d'apprentissage autonome.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/paa. Les unités d'enseignement types dédiées à l'apprentissage autonome sont quant à elles disponibles sur la plateforme ILIAS des gymnases : <https://ilias.edube.ch/sol-einheiten>.

Modèle Quarta pour l'enseignement gymnasial de 9^e année¹⁴

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

En juin 2014, le Grand Conseil a décidé de réorganiser l'enseignement gymnasial de 9^e année (GU9) dans la partie germanophone du canton. A compter de l'année scolaire 2017-2018, la possibilité de dispenser le GU9 dans une classe spécifique de l'école secondaire sera supprimée ; après la 10^e année, tous les élèves germanophones souhaitant suivre une formation gymnasiale devront fréquenter un gymnase pendant quatre ans. Ce modèle de filière gymnasiale ininterrompue de quatre ans, appelé Quarta, constitue une condition essentielle pour offrir une formation gymnasiale de haute qualité et garantit une préparation optimale aux formations subséquentes du degré tertiaire.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/gu9f.

Définition au gymnase des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures

⇒ **Le projet est en cours d'élaboration.**

Le projet « Maturité gymnasiale – garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles », mené par la CDIP, comprend les quatre sous-projets suivants : « Définition, pour le gymnase, des compétences disciplinaires de base requises pour les études universitaires », « Offres de soutien concernant les examens communs », « Gymnases – université » et « Orientation universitaire et de carrière ». Le premier sous-projet a pour objectif d'identifier et de définir de façon exhaustive les compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures. Par compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures, on entend les compétences qui sont indispensables dans la plupart des filières d'études. Les compétences de base en langue première et en mathématiques seront définies à l'échelle nationale, en partenariat notamment avec des enseignants, enseignantes, didacticiens et didacticiennes de ces disciplines. Il s'agira ensuite de déterminer au niveau cantonal, en concertation avec les écoles, le corps enseignant, l'administration et les acteurs et actrices de la formation continue, les conditions générales de la mise en œuvre de ces compétences. La responsabilité de la mise en œuvre devra être transférée aux écoles et aux membres du corps enseignant.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

Orientation des élèves lors du passage vers le monde du travail et les formations subséquentes (transition II)

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

¹⁴ Correspond à la 11^e année dans la partie francophone du canton

Afin de soutenir de manière optimale la transition entre une formation professionnelle initiale, une formation en école moyenne ou des études et le monde du travail ou des formations subséquentes, les efforts menés dans le cadre de la transition II doivent être renforcés. Ainsi, l'Orientation professionnelle et personnelle (OP) a élaboré, de concert avec les écoles moyennes et les écoles professionnelles, des références concernant l'orientation éclairée et le conseil des élèves. Celles-ci sont mises en pratique dans les écoles. Lors de la transition vers le monde du travail, une collaboration étroite est établie avec les autorités du marché du travail. S'agissant du passage au degré tertiaire, des bases relatives au choix de la formation ont été définies, dans le but notamment de réduire le nombre des interruptions et d'encourager les élèves à ignorer les stéréotypes de genre.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/laufbahnplanung_ü2 (en allemand).

Réforme du financement de la formation professionnelle supérieure et libre circulation des étudiants et étudiantes

⇒ Le projet est achevé.

Grâce à l'adoption de la modification de la loi sur la formation professionnelle en mars 2014 (LFOP ; RSB 435.11) et à l'adhésion à l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) en septembre 2014, le financement des écoles supérieures s'effectue au moyen de forfaits fixés au niveau intercantonal. Les étudiants et étudiantes bénéficient en outre de la libre circulation dans le choix d'un site de formation. Pour promouvoir les cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux (EP) et aux examens professionnels fédéraux supérieurs (EPS), une solution transitoire, avec le versement de forfaits aux prestataires, a en outre été mise au point. La Confédération prévoit de mettre à disposition dès 2017 les moyens financiers nécessaires dans un système de financement par sujet. Ainsi, quiconque passant un EP ou un EPS aura droit à un soutien financier sous la forme d'un forfait. Si les nouvelles formes de financement permettent de percevoir plus de subventions fédérales, la formation professionnelle supérieure sera consolidée à long terme.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/fps.

Acquisition de qualifications de base au moyen de la formation continue

⇒ Le projet est en cours de mise en œuvre.

Des programmes d'apprentissage sont préparés et mis à disposition des adultes faiblement qualifiés afin qu'ils puissent combler leurs lacunes dans les compétences de base et préserver ou améliorer leur employabilité. Ces formes d'enseignement destinées aux adultes se fondent sur un apprentissage individuel et sur un apprentissage structuré dans le cadre de cours axés sur les besoins de l'entreprise et sont soutenues au moyen d'une plateforme Internet. La Direction de l'instruction publique s'associe en outre aux efforts intercantonaux visant à lever les obstacles à la fréquentation de formations dans le domaine des compétences de base. Dans le canton de Berne, l'encouragement de l'apprentissage des langues pour les adultes migrants est coordonné selon les besoins dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII), sous la conduite de la Direction de l'instruction publique.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/formation-continue.

Plan d'études pour la maturité professionnelle

⇒ Le projet est achevé.

A la fin du mois de décembre 2012, le nouveau plan d'études cadre fédéral pour la maturité professionnelle a été adopté. La Confédération entend ainsi renforcer la maturité professionnelle (MP) à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale. Pour ce faire, elle a défini trois objectifs stratégiques : comparabilité et qualité élevée des diplômes au niveau intercantonal, aptitude générale pour entreprendre des études et orientation sur les compétences. Bien que le taux d'obtention de la maturité professionnelle se situe, dans le canton de Berne, au-dessus de la moyenne suisse, Berne souhaite profiter de ces innovations, en particulier pour consolider la MP 1 (enseignement de maturité pendant l'apprentissage). Malgré les prescriptions strictes de la Confédération, les écoles disposent de marges de manœuvre dans l'application du plan d'études cadre. Les collèges de discipline des écoles de maturité professionnelle germanophones ont d'ailleurs ensemble défini les contenus à l'échelle cantonale. Ces travaux ont ensuite été utilisés pour élaborer les plans d'études cantonaux, lesquels ont été approuvés puis édictés par le Directeur de l'instruction publique. Ils entreront en vigueur à la rentrée 2015. Le Directeur de l'instruction publique a par ailleurs décidé, en référence à des considérations de politique régionale, d'opérer quelques changements concernant les offres proposées sur les différents sites.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante :
www.erz.be.ch/mp.

3.3 Enseignement supérieur

La révision de la législation sur l'Université en 2010 ainsi que les modifications indirectes de la loi sur la Haute école spécialisée bernoise et de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone de Berne (PHBern) ont permis, ces dernières années, d'affirmer l'autonomie des hautes écoles. Désormais, elles peuvent prendre des décisions autonomes en matière d'organisation, de personnel ou de finances, ce qui leur permet de réagir rapidement et de manière ciblée aux développements de l'enseignement et de la recherche et d'être mieux armées pour faire face à la concurrence intercantonale et internationale. Le pouvoir innovant du canton s'en trouve renforcé.

Les priorités de développement des hautes écoles sont définies dans leurs mandats de prestations. Dans ce cadre, l'Université étend ses activités déjà très fructueuses d'acquisition de fonds de tiers pour la recherche et met l'accent sur le développement durable, l'encouragement de la relève scientifique et l'offre de formation continue. L'actuel mandat de prestations de la BFH prévoit quant à lui le développement d'accents interdisciplinaires ainsi que le regroupement de certaines compétences spécialisées dans la recherche appliquée et, partant, la création de centres BFH. Pour sa part, la Haute école pédagogique germanophone consolide son enseignement de même que la recherche appliquée et le développement. Elle entretient et renforce par ailleurs sa collaboration étroite avec les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II.

Renforcer l'autonomie des hautes écoles

⇒ **Le projet est achevé.**

La révision partielle de la législation sur l'Université, de la loi sur la Haute école spécialisée bernoise et de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone de Berne, entreprise en juin 2010, affirme l'autonomie des hautes écoles et leur confère plus de responsabilités. Les hautes écoles sont désormais seules compétentes pour l'engagement de leurs collaborateurs et collaboratrices, à l'exception des personnes exerçant des fonctions de direction. L'objectif principal de la révision, à savoir le passage du modèle de financement au système de subventionnement sur la base d'un mandat de prestations, a également été concrétisé pour les trois hautes écoles du canton. En respectant les principes fixés par le Conseil-exécutif, les hautes écoles tiennent une comptabilité propre et déterminent elles-mêmes les dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à l'enseignement et à la recherche ainsi qu'à la formation continue et aux services.

Vous trouverez les bases légales relatives à l'autonomie des hautes écoles sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

Réorganisation de la Haute Ecole Pédagogique Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE)

⇒ **Le projet est achevé.**

La participation du canton de Berne à la HEP-BEJUNE permet aux étudiants et étudiantes francophones de suivre en français la formation au métier d'enseignant et d'enseignante de l'école obligatoire ou du degré secondaire II, ainsi que des formations continues. L'établissement a procédé à une réorganisation de ses sites. Désormais, la formation au métier d'enseignant et d'enseignante des degrés secondaires I et II, les formations complémentaires, les formations continues et les activités de recherche sont concentrées à Bienne.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la HEP-BEJUNE sur son site Internet : www.hep-bejune.ch.

Réorganisation de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

⇒ **Le projet est achevé.**

Le 1^{er} janvier 2013, une nouvelle convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) est entrée en vigueur, entraînant une réorganisation de l'école. Le Comité stratégique de la HES-SO a été converti en un Comité gouvernemental, qui a pris en charge la conduite stratégique de l'école (les cantons partenaires sont Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud). Les différents sites de la HES-SO disposent ainsi d'une plus grande autonomie. Suite à la réorganisation de la HES-SO, il a fallu adapter et compléter la Convention concernant la Haute Ecole ARC Berne-Jura-Neuchâtel (HE-ARC) afin de garantir la participation du canton de Berne à la HES-SO. L'objectif de cette participation, via la HE-ARC, est d'une part d'offrir aux étudiants et étudiantes bernois de langue française une formation de haute école en français et d'autre part de promouvoir la proximité de la formation avec le tissu économique et industriel régional.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la HES-SO sur son site Internet : www.hes-so.ch.

Concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH)

⇒ **Le projet est en cours d'élaboration.**

En novembre 2011, le Conseil-exécutif a présenté au Grand Conseil un rapport sur la procédure relative à la concentration des sites de la BFH, concentration qui s'imposait de toute urgence. Le Grand Conseil a adopté ce rapport lors de sa session de mars 2012 et a formulé des déclarations de planification. Il a notamment proposé de regrouper les départements « Technique et informatique » et « Architecture, bois et génie civil » en un seul site à Bienne. Le crédit d'étude destiné au campus technique à Bienne a été approuvé par le Grand Conseil lors de la session de juin 2014.

Le Grand Conseil a en outre confié le mandat de réexaminer, dans un deuxième temps, le projet de concentration du département Gestion, Santé, Travail social et de la Haute école des arts de Berne sur les sites de Berne et/ou de Berthoud, demandant par là même que le site de Berthoud soit conservé. Ce réexamen sera terminé au plus tard d'ici la fin du premier semestre 2017, date à laquelle le crédit d'exécution sera soumis au Grand Conseil.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat

⇒ **Le projet est en cours d'élaboration.**

Un centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat doit voir le jour à Berne. Ce centre doit favoriser le transfert des connaissances acquises dans la recherche médicale et le développement industriel pour une application clinique (translation). La société anonyme sitem-insel AG, créée en novembre 2014, mettra le centre sur pied et en assurera la gestion en qualité d'organe responsable. sitem-insel AG doit faciliter la collaboration entre l'industrie et les cliniciens chercheurs et améliorer les conditions générales de la médecine translationnelle en Suisse dans le contexte de la concurrence internationale entre les sites d'implantation. Le centre revêt donc une importance nationale et est ouvert aux coopérations avec toutes les entreprises et hautes écoles suisses et étrangères intéressées. Dans le même temps, sitem-insel AG renforce la position de la Région capitale suisse en tant que site médical et économique.

L'Université de Berne et la BFH occupent une position de premier plan dans la recherche médicale et medicotechnique et ont des parts au capital de l'entreprise à but non lucratif sitem-insel AG. L'exploitation du centre commencera début 2017 et prendra toute son ampleur fin 2018. Il est également prévu de former des spécialistes en translation dans le but de professionnaliser le processus pour l'ensemble du pays.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.sitem-insel.ch/fr.

Augmentation des capacités de formation en médecine humaine à l'Université de Berne

⇒ **Le projet est en cours d'élaboration.**

Au vu du risque de pénurie de main-d'œuvre qualifiée en médecine humaine, les capacités de formation doivent rapidement être augmentées dans ce domaine. La solution se trouve dans les universités ayant déjà une faculté de médecine, parmi lesquelles l'Université de Berne occupe une place de choix. Avec 240 diplômes délivrés par an, cette dernière arrive en effet en deuxième position en ce qui concerne le nombre de places d'études. Depuis 2000, sa capacité de formation a été augmentée progressivement de plus de 40 pour cent. La fusion de

l'Hôpital de l'Île et du Spital Netz Bern a par ailleurs permis de créer à Berne le plus grand hôpital universitaire de Suisse, lequel figure aussi parmi les meilleurs au monde. Le canton de Berne est appelé à s'engager en faveur d'une forte augmentation des places d'études en médecine dans le cadre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Sur mandat de l'INS, l'Université de Berne a ainsi présenté un projet visant à créer rapidement 100 places d'études supplémentaires dans les cursus complets (bachelor et master) de sa faculté de médecine.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

3.4 Thèmes concernant plusieurs degrés d'enseignement

Les thèmes qui ne peuvent pas être attribués à un seul office de la Direction de l'instruction publique englobent en particulier des projets qui concernent plusieurs degrés d'enseignement ou qui associent des aspects scolaires à des éléments culturels.

Améliorer l'accès aux bourses d'études

⇒ **Le projet est en cours d'élaboration.**

Les bourses d'études contribuent fortement à accroître l'égalité des chances. Les personnes disposant de moyens financiers modestes se verront faciliter l'accès à la formation post-obligatoire grâce à des subsides. Etant donné que les familles moins aisées ne sont pas seules à percevoir le financement d'une formation comme une lourde charge, les personnes de la classe moyenne inférieure pourront dans la mesure du possible bénéficier également de subsides. Ces mesures permettront de faire augmenter le nombre de bénéficiaires des subsides de formation, domaine dans lequel le canton de Berne se situe en dessous de la moyenne suisse. Afin de garantir l'harmonisation des régimes de bourses d'études en Suisse, il a par ailleurs adhéré, au 1^{er} août 2011, à l'accord intercantonal correspondant (concordat sur les bourses d'études).

Depuis que le Conseil-exécutif du canton de Berne a décidé en 2010 de faire de la lutte contre la pauvreté l'un des objectifs de son programme de législature, des efforts sont menés afin de mieux coordonner le régime des bourses et le régime de l'aide sociale. Il s'agit d'accroître l'égalité des chances dans le domaine de la formation et de contribuer à prévenir la pauvreté. Les dispositions du concordat sur les bourses d'études seront intégrées dans une ordonnance, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} août 2017. Celle-ci réglera également les mesures visant à faciliter l'accès aux subsides et à harmoniser le régime des bourses d'études et le régime de l'aide sociale.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet sous l'entrée correspondante qui figure à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/strategie-formation.

Education et culture

⇒ **Le projet est achevé.**

Le programme Education et culture associe des éléments de la Stratégie culturelle du canton de Berne et de la Stratégie cantonale de la formation en permettant aux élèves des écoles enfantines, des écoles primaires et secondaires ainsi que des écoles moyennes et professionnelles d'avoir un accès plus facile à la création artistique. Ce programme contribue en outre à réduire les inégalités entre les zones rurales et les centres urbains et prend en compte les particularités de la partie francophone du canton. En 2011, le Grand Conseil a décidé de tester le programme pendant une phase pilote de quatre ans (jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015) et de le faire accompagner et examiner par une équipe d'évaluation externe. Le

rapport final de cette évaluation a été publié et le bilan est globalement très positif. Le projet est clos et il a été transféré à l'office compétent.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.be.ch/educationetculture.

Education et technique, éveiller l'intérêt pour les professions STIM !

⇒ **Le projet est achevé.**

Au travers du projet Education et technique, la Direction de l'instruction publique et la Direction de l'économie publique entendent contribuer à atténuer la pénurie de spécialistes STIM¹⁵ en éveillant l'intérêt des enfants, des jeunes, des parents et des membres du corps enseignant pour les contenus STIM et en montrant la diversité des professions qui y ont trait. Ce projet encourage les partenariats entre les établissements de la scolarité obligatoire et les entreprises, grâce auxquels le secteur de la formation et le monde du travail pourront nouer des contacts durables et bénéfiques pour tous. Un essai pilote est mené dans trois gymnases afin de susciter l'intérêt des jeunes hommes et des jeunes femmes pour les thématiques STIM moyennant des mesures d'encouragement ciblées. La promotion des disciplines STIM constitue une priorité du futur message de la Confédération relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2017 à 2020 et revêtera aussi à l'avenir une importance particulière au vu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les professions STIM. C'est pourquoi les tâches qu'il recouvre sont désormais assumées par les différents offices de la formation depuis la clôture du projet à la fin de l'année 2015.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/stim.

Mesures d'encouragement dans les domaines sportif et artistique

⇒ **Le projet est en cours de mise en œuvre.**

Les efforts en matière de promotion des talents particuliers à l'école obligatoire (sport et arts) seront poursuivis à Bienne dans le cadre d'une expérience pédagogique pilote, comme c'était le cas jusqu'à présent. Dans le reste du canton, le financement de cette promotion est actuellement assuré via un pool spécial dont les moyens sont limités dans le temps. Il n'existe pour l'heure de véritables classes de sport que dans un seul établissement public de la scolarité obligatoire de la ville de Berne. Aucune classe purement artistique n'a encore vu le jour. Les élèves présentant des talents particuliers sont en effet intégrés dans les classes ordinaires dans une douzaine d'établissements répartis sur l'ensemble du territoire bernois. Dans le cadre de la refonte du Concept cantonal pour le sport et de l'élaboration d'une stratégie sportive globale, une stratégie relative à la formation et au sport doit voir le jour d'ici à 2018, laquelle portera notamment sur la promotion des talents, le sport scolaire et l'activité physique à l'école.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce projet à l'adresse suivante : www.erz.be.ch/sport > Français.

3.5 Politique du personnel

La révision de la législation sur le statut du corps enseignant a permis d'apporter ces dernières années des améliorations importantes aux conditions de travail et d'engagement des enseignants et enseignantes. Ces améliorations permettront par ailleurs de faire face au be-

¹⁵ STIM est l'abréviation de Sciences expérimentales, Technique, Informatique, Mathématiques.

soin accru d'enseignants et d'enseignantes de la scolarité obligatoire attendu ces prochaines années. Il était nécessaire d'agir avant tout dans le domaine de la progression salariale, qui n'avait pas suivi l'évolution dans les cantons voisins ni l'augmentation croissante de la charge de travail.

Conditions d'engagement du corps enseignant

⇒ **Le projet est achevé.**

L'une des priorités du Conseil-exécutif reste d'assurer une progression salariale fiable et un traitement concurrentiel pour le corps enseignant. Entrée en vigueur le 1^{er} août 2014, la révision de la loi sur le statut du corps enseignant (LSE) a permis de créer les conditions nécessaires à cet effet¹⁶. A l'avenir, suffisamment de moyens financiers seront ainsi mis à disposition pour la progression salariale individuelle des enseignants et enseignantes afin que ces derniers puissent atteindre le plafond de leur classe de traitement au cours de leur carrière. La révision de la législation sur le statut du corps enseignant a en outre apporté d'autres améliorations pour certaines catégories d'enseignants et enseignantes, dont la plus importante est l'harmonisation de la classe de traitement des enseignants et enseignantes d'école enfantine avec celle des enseignants et enseignantes du primaire.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet à l'adresse suivante :

www.erz.be.ch/lse.

Renforcement et soutien des directions d'école et des membres du corps enseignant

⇒ **Le projet est achevé.**

Depuis 2009, la Direction de l'instruction publique met des leçons dites SOS à la disposition des écoles confrontées à des problèmes sociaux complexes et à des défis éducatifs. Les maîtres et maîtresses de classe de la scolarité obligatoire peuvent aussi bénéficier provisoirement de leçons supplémentaires, qui permettent d'apporter une aide rapide et sans formalités sur le terrain lorsque la gestion d'une classe et l'accomplissement du mandat éducatif s'avèrent difficiles. Le canton apporte par ailleurs un soutien financier aux communes dans la mise en œuvre du travail social en milieu scolaire. Depuis le 1^{er} août 2013, les secrétariats d'école sont en outre obligatoires dans toutes les communes afin de décharger les directions d'école. Enfin, des auxiliaires de classe sont engagés à l'école enfantine depuis l'année scolaire 2014-2015. Les conditions d'engagement des directions d'école de la scolarité obligatoire ont été améliorées. Depuis le 1^{er} août 2015, le degré d'occupation des membres des directions d'école n'est ainsi plus calculé en fonction de l'évolution annuelle du nombre d'élèves.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet à l'adresse suivante :

www.erz.be.ch/ecole-obligatoire.

¹⁶ Voir chapitre 2.3.2

3.6 Etat de mise en œuvre des projets

Le tableau ci-après présente l'état de mise en œuvre des projets mentionnés au chapitre 3 pour les années de 2012 à 2020 du point de vue de l'administration et des milieux politiques. Nombre de ces mesures peuvent toutefois continuer d'occuper les institutions de formation pendant de nombreuses années, même si le tableau ne l'indique pas.

<u>Description du projet</u>	<u>Etat du projet</u>									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Ecole enfantine, degré primaire et degré secondaire I (Chapitre 2.1, pages 27 à 32)										
Une école plus favorable à la famille	Bases légales en vigueur avant 2012									
Allègement dans la procédure de passage du degré primaire au degré secondaire I										
Une école obligatoire plus intégrative	Bases légales en vigueur avant 2012									
Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée										
Avancement de l'enseignement des langues étrangères										
Plan d'études alémanique, le <i>Lehrplan 21</i>										
Plan d'études romand (PER)										
Cycle d'entrée										
Réforme du financement de l'école obligatoire (RFE0)										
Optimisation du degré secondaire I										
Médias et informatique										
Ecoles moyennes, formation professionnelle et formation continue (Chapitre 2.2, pages 32 à 37)										
Optimisation de l'organisation des écoles professionnelles '08	Mise en œuvre terminée avant 2012									
Accès simplifié à la formation professionnelle										
Coordination des solutions transitoires										
Encouragement des diplômes professionnels pour adultes										
Ecoles de culture générale : contribution à l'encouragement de la relève										
Plus de transparence et de comparabilité dans la formation gymnasiale										
Une meilleure préparation à l'enseignement supérieur dans les gymnases										
Modèle Quarta pour l'enseignement gymnasial de 11 ^e année										
Définition au gymnase des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures										
Orientation des élèves lors du passage vers le monde du travail et les formations subséquentes (transition II)										
Réforme du financement de la formation professionnelle supérieure et libre circulation des étudiants et étudiantes										
Acquisition de qualifications de base au moyen de la formation continue										
Plan d'études pour la maturité professionnelle										

Légende :  Préparation Elaboration Mise en œuvre

Stratégie de la formation 2016

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Enseignement supérieur

(Chapitre 2.3, pages 37 à 40)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Renforcer l'autonomie des hautes écoles									
Réorganisation de la Haute Ecole Pédagogique Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE)									
Réorganisation de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)									
Concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH)									
Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat									
Augmentation des capacités de formation en médecine humaine à l'Université de Berne									

Thèmes concernant plusieurs degrés d'enseignement

(Chapitre 2.4, pages 40 et 41)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Améliorer l'accès aux bourses d'études									
Programme Education et culture / renforcer la médiation culturelle									
Education et technique, éveiller l'intérêt pour les professions STIM !									
Mesures d'encouragement dans les domaines sportif et artistique									

Politique du personnel

(Chapitre 2.5, page 42)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Conditions d'engagement du corps enseignant									
Renforcement et soutien des directions d'école et des membres du corps enseignant									

Légende :   

4 Proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance de la Stratégie de la formation 2016.